

Séance 1

Introduction à la sociologie politique

On observe dans la presse une dévalorisation des informations qui peuvent être plus gênantes, des interrogations désagréables, survalorisation de la cohérence des analyses, de la lecture du réel. Le discours que l'on va entendre ici est différent de cela, il est universitaire !! (nan c'est vrai ???)

Une distinction entre **l'éthique conviction et l'éthique responsabilité** est faite par Max Weber. « Les hommes politiques, les militants, les journalistes, sont soumis à une éthique de la responsabilité. Ils ne peuvent faire l'impasse sur les conséquences de leurs discours. Il y a une manière de constamment légitimer la démocratie qui implique que l'on passe sur certains points et que sur d'autres on construise un peu de mythe, des idées fortes mobilisatrices. **L'intellectuel savant doit tenir un autre discours, lui aussi nécessaire dans une société avancée. Celui-ci est soumis à l'éthique de la conviction, que l'on dit des choses pertinentes, vraies, nécessaires.** Le discours savant est soumis à une logique de la lucidité, même s'il y a des conséquences négatives au point de vue éthique. Cette logique Weberienne implique que l'on mette l'accent sur les méthodes : il en existe de plus rigoureuses pour l'analyse et l'interprétation des données. On accorde une importance aux biais susceptibles de fausser le regard par lequel on observe. Ce qui caractérise le discours scientifique c'est qu'il se sait constamment dépassable. C'est pourquoi il y a souvent des interférences fâcheuses entre le militant et le savant, il est toujours dangereux que l'un se prenne pour l'autre pour conserver l'éthique de la clarté. (bref tout ça pour dire que l'on va se faire chier en cours !!!! – BIRS).

Intro

Le pouvoir politique

Le pouvoir est ici une notion centrale. Il a une forme macro-sociale (pouvoir des Etats-Unis, de la France et de l'Allemagne dans l'Union Européenne), et une forme micro-sociale lorsqu'il s'agit de relations de pouvoir au sein d'un cabinet ministériel par exemple. Il s'exprime par des compétences juridiques, du président de la République par exemple, et par des rapports de force. Ex : les manifestations aux Pays-Bas ces derniers jours. **Il s'exprime dans une capacité à décider ou à influencer : pouvoir d'influence ou d'injonction.** Il existe une analogie entre pouvoir de grande entreprise privée ou d'administration, il n'est pas tout à fait le même mais forte analogie. De même les relations de pouvoir au sein de micro groupe comme la famille et un cabinet ministériel.

On distingue 3 familles de sens lié au pouvoir :

Institutionnaliste : renverser ou prendre le pouvoir c'est viser des institutions, on s'intéresse aux institutions dans un sens abstrait (exécutif...) ou les personnes physiques qui représentent les institutions.

Substantialiste : avoir du pouvoir, dilapider du pouvoir... c'est le terrain d'une métaphore, le pouvoir est assimilé à un capital. On accumule du pouvoir, on l'augmente. C'est une essence du pouvoir.

Interactionniste : exercer du pouvoir, l'un possède du pouvoir et l'autre le subit, il y a une relation, une interaction. C'est la capacité d'obtenir quelque chose de quelqu'un. C'est aussi l'habilitation à exercer une compétence. La constitution habilite le gouvernement à prendre des mesures par décret...

Du point de vue des sciences sociales le pouvoir substantialiste est inutilisable, institutionnaliste c'est utile lorsque l'on cherche des synonymes. C'est une aisance de style. **Ce qui est intéressant au point scientifique c'est le pouvoir interactionniste, au niveau d'une relation.**

Cet enseignement a une ambition de décloisonnement entre les niveaux de pouvoir. Sur ce point les perceptions ont considérablement basculé depuis 30 ans.

Jusqu'en 1970 l'Etat était la référence majeure d'exercice du pouvoir politique. C'était la référence incontestée et incontestable. On situait le pouvoir et sa distribution par rapport au pouvoir étatique : pouvoir étatique, local donc contrôlé par l'Etat, la société internationale (espace mou où s'exercer un pouvoir d'influence) MAIS rien ne devait entamer le pouvoir de l'Etat au-dessus de lui, à part sur son accord, par un traité par exemple. Quand on raisonnait avec l'idée que le pouvoir politique était l'Etat avant tout, on postulait que cet espace politique était clos. C'est-à-dire qu'il a des frontières douanières, politiques, culturelles (exemple de l'Europe avant l'Union Européenne). Cette question prend une importance majeure, la porosité des frontières est un signe de faiblesse de l'Etat. La non porosité des frontières impliquait un surinvestissement dans les contestations territoriales. Ex : De Gaulle posant la question des frontières de l'Italie, frontières héritées de l'éclatement de l'Autriche-Hongrie... **L'idéal est donc un espace clos.**

Deuxièmement, l'espace politique est ou était réputé homogène. Les formulations sont précises en France où la République est unie et indivisible, les citoyens sont juridiquement égaux, on fait abstraction de toutes les classes sociales, cultures religieuses et où on nie les différences linguistiques, en Allemagne on met l'accent sur l'origine commune, c'est une conception ethnique. **L'espace est rendu homogène par le bulldozer assimilationniste de l'école.** Ex : dans les années 1910-30, les enfants à 9h10 le matin faisaient le même devoir... , l'horaire était le même pour tous partout. Or, un espace n'est jamais culturellement homogène, on s'invente en fait une histoire unique.

Enfin, cet espace est auto-centré. C'est-à-dire que l'Etat-nation a un centre, un gouvernement central issu de la volonté populaire souveraine qui ne dépend d'aucune force extérieure, le peuple est souverain. Le gouvernement central peut décentraliser ou organiser un système plus ou moins fédéral mais le dernier mot est accordé au peuple, celui de cet Etat-nation.

Aujourd'hui tout cela a basculé, nous vivons dans un autre Etat mental, les perceptions ont basculé. **Ce qui fait contre-poids est le décentrement du pouvoir.** Il existe 2 tendances contradictoires :

Il y a des pouvoirs qui émergent et s'imposent au-dessus de l'Etat-nation et de l'extérieur. L'Etat superpuissance comme les Etats-Unis influence les autres Etats, d'autant qu'ils sont plus faibles, les organisations internationales, l'Union Européenne, les juridictions européennes. Ex : le juge national n'a plus le dernier mot de ce fait, il doit s'incliner devant la jurisprudence de la cour de justice européenne. Les interventions extérieures à l'Etat-nation sont justifiées par la légitime défense, les interventions humanitaires d'urgence (il y a des normes universelles qu'il advient à tout le monde de faire respecter, il y a mise en échec du pouvoir souverain de ces Etats qui font l'objet d'une intervention humanitaire d'urgence). **Plus important encore, les interventions externes justifiées par le soucis de faire respecter les règles de l'économie de marché. Les Etats qui troublent la libre concurrence peuvent être condamné.** Les pressions sont telles qu'ils doivent souvent s'incliner, rapidement. Cela explique le rébellion actuelle de nombreux députés socialistes. La protection des libertés fondamentales, des normes relatives aux droits de l'homme. La convention européenne des droits de l'homme avait été signée par beaucoup, mais aussi la charte propre à l'Union Européenne et à laquelle tous sont assujettis. L'Etat est vidé de sa substance, le concept de souveraineté est vidé de sa substance. **Des pouvoirs s'affirment au niveau infra étatique : communes, régions.** C'est l'affirmation des villes face au pouvoir territorial du seigneur. Les villes sont des puissances qui ont des ressources financières. **La région est une collectivité pleine d'avenir.** Le succès de la construction européenne encourage des tendances centrifuges dans des régions qui ont une conscience identitaire forte (Pays Basque, Sicile, Corse, Bretagne). **S'affranchir du giron de l'Etat nation ne veut pas dire isolement international.** À l'inverse, la mondialisation encourage des crispations identitaires, des réactions de replis sur des isolas, c'est une insularité intellectuelle et culturelle.

L'autre caractéristique contemporaine est la déterritorialisation relative. C'est une **réduction de l'imperméabilité des frontières**, depuis que l'espace Schengen a été mis en œuvre par exemple. Cette tendance peut être remise en cause pour des mobiles sécuritaires. Cette tendance demeure générale, elle s'exprime dans **l'explosion des déplacements**

physiques, réels de personnes (migrations de travail, légitimées par la demande d'asile, de loisir, de tourisme) et de marchandises. Il existe aussi une explosion des déplacements virtuels grâce aux nouvelles technologies, il y a une abolition tendancielle du lointain grâce à l'information en temps réel. Il y a un infiniment grand des connections concevables. C'est le basculement contemporain entre 2 modes de socialisation. Nous avons tout à apprendre de notre monde : on apprend de notre famille, de l'école.... C'est la socialisation. Il en existe 2 grandes formes : la première est fondée sur le partage d'un espace commun et spécifique. On vit dans le même quartier, on est originaire d'une même commune... Dans les sociétés agrorurales le village, le canton est l'espace de vie de la plupart des gens. La socialisation opère dans un espace de voisinage, de proximité. Il existe encore aujourd'hui (amphi par exemple). **Une autre forme de socialisation est celle par réseau**, fondée par des relations commerciales par exemple, culturelles (lecteur/auteur), familiales. Cela a toujours existé. **Jusqu'à dans les années 1950-70, la socialisation par réseau n'était pas contradictoire avec la socialisation territoriale**, elles se renforçaient mutuellement et donc avaient une influence très forte sur le plan identitaire. Aujourd'hui elles peuvent être découplées voire contradictoires. **Des ultras minoritaires peuvent se renfermer sur eux-mêmes peuvent rester en contact par internet avec des gens qui pensent comme eux.** Dans les socialisations par réseau on peut se brancher exclusivement avec des gens qui ont de réels partages de visions, d'idées avec vous. Cette question implique un affaiblissement des grandes mémoires collectives véhiculées par l'école mais favorise un éclatement des stratégies identitaires sur des bases extrêmement segmentées.

Conclusion :

La notion de pouvoir apparaît de plus en plus liée à la forme démocratique. Cernons en les implications. Dire que le pouvoir politique doit être démocratique est un lieu commun mais il a une très courte histoire. En Europe il n'y a pas si longtemps il y avait un affrontement entre systèmes politiques (monarchie parlementaire et monarchie absolutiste au XIX par exemple, au XX affrontement entre régimes totalitaires et régimes démocratiques). **On observe un progrès de l'idée démocratique, que l'on peut organiser autour de 3,4 ou 5 vagues.**

- 1- A la fin du XVIII siècle 2 pays fondent des démocraties, c'est la révolution américaine et la révolution française. Mais elles ont un succès tardif, elles font d'abord peur d'émules. Elles ont un péché originel. La démocratie américaine restait esclavagiste, celle de France avait été engendrée par la violence et faisait donc peur.
- 2- Années 1920 : effondrement des empires centraux et naissance de démocraties (Pologne, ...)
- 3- Décolonisation qui commence avant la 2^{ème} Guerre Mondiale mais trouve son apogée entre 1947-8 (Inde) et les années 1960 (Algérie et Afrique).
- 4- Effondrement des régimes autoritaires rescapés de la 2^{ème} Guerre Mondiale : effondrement du régime franquiste et mise en place d'un régime démocratique, parlementaire ; effondrement de la dictature au Portugal.
- 5- Effondrement des régimes soviétiques en 1989 et proclamation par Poutine que la Russie est un Etat démocratique.
- 6- Années 1990 : avènement de régimes démocratiques dans les dictatures d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Ainsi, même en Europe les traditions démocratiques sont enracinées depuis plus ou moins longtemps. Les régimes autoritaires comme la Chine (qui maintient la notion de parti unique), les régimes du Proche-Orient, certains d'Afrique et monarchies traditionnelles du Golfe ; quand ils sont faibles donnent le risque d'intervention extérieure des détenteurs de valeurs démocratiques. Le succès de valeurs démocratiques place certains pays sur la défensive. Les pays à histoire démocratique courte subissent une influence dans le sens d'une consolidation démocratique.

En revanche, un certain désenchantement s'exprime dans les pays démocratiques, même dans les plus anciens à l'être. La croissance et le développement économique n'accompagnent pas nécessairement la mise en place de la démocratie. On observe donc une croissance des mouvements d'extrême droite en Europe. Surtout un

désenchantement touche la vieille Europe démocratique (France, GB, Allemagne, Bénélux). On enregistre une baisse de la participation électorale sur le long terme. Certes il y a des retours, mais sur le long terme la baisse est d'environ 20%, voire plus. **Partout on observe une chute de la confiance dans les gouvernants, les partis politiques, l'administration publique, les syndicats, les médias.** Cependant, la confiance dans les valeurs démocratiques, les principes démocratiques, ne faiblit pas (90% des Européens y sont attachés). Si on observe ce dilemme de manière optimiste, la transition culturelle (voire révolution culturelle) explique que les citoyens sont de moins en moins dépendant des grandes institutions d'encadrement (église, école, ...), **ils veulent juger par eux-mêmes, ils sont calculateurs, ce sont des citoyens stratégés**, ils se mobilisent lorsque les résultats seront positifs s'ils le font. Certains continuent à voter par devoir ou à ne pas voter par je m'en foutisme mais beaucoup, surtout dans les jeunes générations, sont calculateurs.

Séance 2

L'organisation territoriale de l'Union Européenne

L'Union Européenne, depuis le 1^{er} mai 2004 c'est 455 millions d'habitants, 25 Etats ; les Etats-Unis ont 270 millions d'habitants. Dans l'Union Européenne les Etats sont l'unité politique de référence, ils sont les seuls à avoir la personnalité juridique internationale. Dans l'Union Européenne, c'est un mode d'organisation original. L'Union Européenne a aussi la personnalité juridique internationale. Il faut donc articuler 2 niveau différents : union et Etats.

I – modes d'organisation infra étatique de l'espace européen

Il y a 3 Etats fédéraux dans l'Union Européenne à 25 (Allemagne, ...), 3 à forte dévolution régionale (Espagne, Italie, Angleterre), les autres Etats sont plus ou moins décentralisés. Que cela veut-il dire dans des Etats petits comme Malte ou Luxembourg ? le pouvoir n'est jamais très éloigné du pouvoir local.

A – description

a) On distingue des collectivités territoriales de base.

- elles sont pourvoyeuses de services de proximité
- elles sont le plus souvent des lieux d'expression identitaire ; c'est pourquoi il y a une résistance à leur restructuration.

Ces communes sont liées à un double héritage, celui de la paroisse de la chrétienté (unité ecclésiastique de l'administration) et coïncidait avec une autarcie économique de ce qui va devenir la commune. Cet héritage était important tant que les sociétés restaient agro rurales mais cela diminue avec l'urbanisation et la désertification des campagnes. Un autre héritage est celui des luttes urbaines, importantes là où s'est affirmée la puissance d'une bourgeoisie commerçante ou de l'industrie (Londres turbulente jusqu'au XVII, les villes rhénanes – Cologne – les villes lombardes – plaine du Pô). Aujourd'hui on note des disparités très importantes entre elles. En Grèce ou en France on voit une segmentation très importante de l'espace. En Allemagne la moyenne de population est de 5 000 habitants pour une commune (comme en Espagne), elle est de 24 000 aux Pays-Bas et 1600 en France. Une commune n'a donc pas la même ampleur selon les pays. Ceci étant depuis 30 ans il y a des évolutions convergentes dans tous les pays de l'Union Européenne ; en raison d'un affaiblissement de l'expression identitaire lié à la commune (urbanisation et brassage de population en sont les causes) et l'espace est rétréci (on peut encore gérer des services de proximité à des kilomètres). Les populations sont demandeuses de services de qualité de plus en plus nombreux que les petites communes ne peuvent fournir (il faut rationaliser cette gestion). Dans certains pays, on a diminué le nombre de ces collectivités par législation, de façon autoritaire : en GB (à la chambre des communes il y a séparation radicale entre mandat local et membre du parlement). La distinction Etat fort (France) / faible (GB) devrait être analysée au regard d'indicateurs précis. En Allemagne, le cas est plus compliqué, les Etats fédérés sont responsables de l'organisation municipale, la plupart ont adopté des réformes progressives, quelques-uns le font de manière plus musclées. On peut aussi faire des regroupements par incitation : Italie, France. On promet des avantages (subvention) aux communes qui acceptent de se regrouper, fiscaux à celles qui s'intègrent dans des ensembles plus larges (communautés

urbaines, communautés d'agglomérations). 90 % des communes françaises sont intégrées dans des EPCI. On superpose un échelon supplémentaire.

b) On distingue des collectivités locales intermédiaire.

Il y a des disparités dans l'Union Européenne. En général il y a 2 niveaux. En France (région-département), Italie (région-province), Allemagne (lander- ??). Ces 2 niveaux se justifient par la confrontation de 2 logiques. Les collectivités intermédiaires héritées du passé sont trop petites : on crée donc un échelon supplémentaire sans pouvoir éliminer l'échelon qui existait déjà en raison de fortes résistances. La GB n'avait que les comtés, elle est en train de créer les régions. Si les populations sont d'accord, cette réforme, en Angleterre, verra l'élection d'une assemblée au suffrage universel (il est prévu 9 régions sans véritable conscience identitaire). Ce second niveau voit la levée de nombreuses résistances : les Anglais vont être divisés alors que l'Ecosse, le pays de Galles ont leur unité. La Belgique est un Etat fédéral aux compétences économiques (Wallonie, Flandre, Bruxelles) mais avec 2 langues (Français, Flamande) aux compétences culturelles.

B – les problèmes

a) question de la démocratie locale et de sa pertinence

Il y a un mythe, idée mobilisatrice, de la démocratie locale, il faut rapprocher le pouvoir du citoyen et les collectivités locales sont les lieux d'apprentissage de la démocratie. C'est une idée très forte. La démocratie locale ce n'est qu'une bonne chose à 2 conditions :

- les autorités locales sont soumises à l'Etat de droit, elles respectent la loi, les libertés fondamentales, les droits de l'homme. Or, ce pouvoir peut être arbitraire, interférer avec les vieilles querelles de clans, de classes...Il peut se voir aujourd'hui dans l'octroi des permis de construire. Le pouvoir local en soi n'est pas protégé contre l'arbitraire, il faut qu'il soit soumis à la loi. Aujourd'hui il y a progrès de l'assujettissement des autorités locales à l'Etat de droit. La tutelle jusqu'ici exercée par des préfets partiels a reculé. C'est une tendance générale dans les pays européens. C'est le juge qui exerce un contrôle sur les activités des autorités locales, et met en cause la responsabilité personnelle (chose nouvelle) des autorités locales pour détournement de pouvoir, négligence, carence, insuffisantes précautions...
- il faut que ces autorités aient des moyens humains et matériels suffisants. Certaines communes ont 7 ou 8 habitants donc un budget ridicule. Dans ce cas elles sont un leurre. C'est pourquoi la démocratie locale se déplace vers des pôles plus grands. Où se trouvent des fonctionnaires compétents et des moyens financiers au service d'un développement. En France, comme il y a beaucoup de petites collectivités locales à faibles moyens sont en pratique en divorce avec leur principes, ils sont quémandeurs auprès de l'Etat et renforce le centralisme de l'Etat.

b) conciliation entre principe d'égalité et réalité de la diversité.

Entre les régions allemandes il y a de grosses différences de superficie, en France également. Peut-on traiter de la même manière les Landers quel que soit leur poids et aux régions, aux communes. On parle d'égalité juridique (statut juridique) des communes, d'égalité devant la loi. Le second principe c'est la crainte de surenchère : accorder beaucoup d'autonomie à une région veut dire que d'autres régions vont demander des droits identiques (exemple : en Espagne la Catalogne et le Pays Basque). Plus d'autonomie locale veut dire plus d'inégalité et à l'inverse plus de solidarité entre les régions veut dire plus de centralisation, de contrôle central. C'est ce qui nourrit l'aigreur du débat en Belgique face aux inégalités de développements. Dans certains pays on voit une logique de dissociation (Belgique, Espagne, Italie). Souvent la logique est inverse (Allemagne) : logique de recentralisation souvent soutenue par les autorités locales les moins fortes dans la compétition. Certains pays comme la GB, l'Italie acceptent d'avoir des régions avec des statuts différenciés. En France, patrie de l'égalité rigoureuse, il y a tout de même des exceptions introduites depuis mars 2003 (art72) par l'idée d'expérimentation. Certaines collectivités locales vont pouvoir mener des expérimentations dans des pouvoirs nouveaux qui seront étendus à tous ou non.

II- mode d'articulation au niveau européen

Les Etats sont ici intégrés dans un ensemble plus vaste

A – la place des autorités étatiques dans les institutions européennes.

L'Union Européenne est une union d'état donc en pratique seules les instances d'état y sont représentées.

a) les Etats sont représentés es-qualité

Les Etats sont représentés sur un pied d'égalité au conseil européen et au conseil des ministres (organe décisionnel central). Les Etats ont un nombre de voix différent selon leur poids démographique. Les grands Etats sont surreprésentés, les petits sont sous représentés. Dans le rôle des 15 les 4 plus grands Etats (GB, Allemagne, France, Italie) pèsent pour 68,5 % de la population dans l'Europe des 15 et ont 46% des voix. Dans l'Europe à 25 ils comptent pour 57% de la population et 36,13 % des voix sous l'empire du traité de Nice, d'où le débat autour de la double majorité. Le conseil décide sur conseil de la commission ou de lui même.

b) les Etats : simple cadre de référence

C'est le cas au Parlement européen, les députés sont élus dans le cadre national. Chaque Etat a un nombre précis de députés. Ensuite les députés se regroupent par affinité politique, on voit naître aujourd'hui des partis européens. Le président de la commission est désigné par les chefs d'Etat mais est ensuite indépendant (pas de consignes ni virable par eux), les membres de la commission sont désignés par les Etats mais il leur est interdit de recevoir des directives ou de demander des consignes à leur Etat. Le président de la commission attribue les portefeuilles aux commissaires. Maastricht officialise un comité des régions, c'est un niveau intéressant institutionnellement, les régions sont représentées (elles ont des statuts très différents) ainsi, il est très influent et doit être contacté sur les questions des fonds structurels. Des lobbyings très très intenses ont donc lieu. Les régions (les plus riches mais de plus en plus toutes) ont des représentants permanents à Bruxelles pour un lobbying de plus en plus efficace auprès de Bruxelles et par delà les Etats.

B – gouvernance à niveau multiples.

Le mot gouvernance est mis en avant pour :

- souligner les convergences dans l'exercice du pouvoir entre les grandes organisations publiques et privées ou les grandes organisations internationales. Il y a des logiques convergentes.
- Elle met l'accent sur les leviers de pouvoir effectifs : pouvoir hiérarchique (autorité juridique du supérieur sur l'inférieur – structure pyramidale), pouvoir juridique de surveillance (juge, tutelle).

- Accent sur l'emmêlement de pouvoirs réciproques d'influence.
- Accent sur les contradictions internes, on prend en compte les contradictions internes qui existent au sein d'une même organisation : région, communautés urbaines (pauvres ≠ nantis)
- Met l'accent sur les contraintes issues de l'environnement concret : les coûts de transaction. Une firme privée suit une logique influencée par les décisions des concurrents. De même dans les rapports entre collectivités et Etat et Europe il y a beaucoup de coûts de transaction : chaque autorité doit prendre en charge les capacités de collaboration, résistance, nuisance des autres. Il faut donc toujours négocier, anticiper les actions des autres.

a) La mise en œuvre concrète de celle-ci veut dire des lieux de concertation

Ils peuvent être institutionnalisés : on sait clairement qui y figure, il y a lisibilité et transparence. Exemple : le préfet joue un rôle de coordination des services de l'Etat dans sa région ; comité de région à Bruxelles, conseil européen (lieu de concertation multi-niveaux). Les lieux de concertation informels sont aussi très nombreux pour solutionner les problèmes courants, c'est permanent : policy networks.

b) La mise en œuvre concrète de celle-ci veut dire et des techniques de coopération

C'est la notion de contrat. Ils peuvent être unilatéral, ou de forme juridique contractuelle. Contrats de développement région, contrats de plan, pour que l'Union Européenne finance des infrastructures dans les régions moyennant des engagements.

Séance 4

Suffrage universel : institution centrale de la démocratie

On ne peut donner comme fondement au pouvoir politique que 2 explications : il repose sur la force ou le consentement. Les ensembles politiques naissent soit du conflit (théorie conflictualiste) soit de l'agrégation (théorie consensualiste) en ensembles toujours plus larges. Exemple : les Etats-Unis se sont formés par l'agrégation des différentes colonies, l'Union Européenne suit également ce processus. La différence entre ces 2 théories est très limitée : les ensembles politiques créés par des conflits sont souvent légitimés ensuite par le consentement. Le suffrage universel suit la théorie consensualiste. Dans les monarchies traditionnelles il y avait une forme de consentement : lors du choix d'un nouveau roi il y avait la liturgie de la remise des clefs des grandes villes. Le suffrage universel est une forme claire, mathématisable, de consentement. C'est un consentement qui implique tout le monde, on parle de généralité. Il est en phase avec deux tendances de la vie politique moderne : l'irruption des

masses dans la vie politique (mouvement ouvrier et mouvements nationalistes) et individualisation du consentement (chacun a une voix). Ceci explique la place centrale du suffrage universel dans les démocraties modernes.

I – fonctions réelles du suffrage universel

A – expression de la volonté populaire

C'est l'expression la plus forte idéologiquement parlant dans la pensée démocratique. Elle suppose que le peuple existe, en amont de la société politique. Il est l'acteur fondateur de la société politique. La volonté du peuple peut s'exprimer soit dans l'adoption des lois soit dans le choix des gouvernants qui font les lois. Les 2 nébuleuses démocratiques : dans l'Antiquité avec Athènes comme cité emblématique de la vague démocratique et les démocraties modernes ; font des choix antagonistes. A Athènes on tirait au sort les gouvernants à l'exception des chefs militaires, le peuple assemblé adoptait les lois et décidait de la guerre ou de la paix, de la diplomatie. Aujourd'hui le peuple choisit les dirigeants politiques, mais n'adopte pas de loi. Il ne joue un rôle que dans des domaines marginaux et dans des situations quantitativement exceptionnelles.

Cette expression a-t-elle un sens ? La référence en la matière est Schumpeter. Il a participé à la mise en place des institutions politiques autrichiennes en 1920 (*capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942). Il s'interroge en tant que spécialiste de l'économie. Il se livre à une critique de la notion de volonté populaire. En tant que savant il en montre le côté magique.

- hormis les militants, les citoyens très politisés ou à haut niveau d'information politique, la grande majorité des électeurs n'a que des préférences incertaines quant aux choix qui lui sont offerts. Peut-on identifier nos intérêts réels à court, moyen et long terme, dans chacun des domaines pertinents (niveau de vie, prestation sociale ...), peut-on les identifier avec clarté et peut-on les ordonner selon nos préférences ? il souligne combien il est difficile de les identifier en raison de la surinformation (informations parasites) ou sous information (éléments manquants) et il faut nous en remettre aux acteurs politiques. On pose le problème de la crédibilité des acteurs politiques quand ils promettent. Il faut donc formuler un jugement de crédibilité mais en a-t-on les moyens ? Le plus souvent, nos opinions sont un ramassis confus de

vagues impulsions mollement rattachées à des slogans tout faits et à des impressions qui peuvent être erronées.

- les volontés individuelles, si elles existent, représentent les préférences, mais sont-elles rationnelles ? On distingue le comportement des consommateurs en micro-situation. Dans les affaires locales ce type de comportement peut être efficace. On peut intérioriser petit à petit des critères de choix plus valides car il y a un feedback entre choix et conséquences de ceux-ci. Cela est vrai au niveau local mais non au niveau national où les électeurs ne peuvent faire le lien entre leurs choix et les conséquences qui en résultent. Le rapport à la politique est un peu ludique. Les débats politiques représentent un monde imaginaire.
- Même si les citoyens ont des préférences et des comportements purement rationnels comment peut-il se faire que l'agrégation des comportements individuels rationnels débouche sur une volonté collective rationnelle. On parle d'effet émergent. L'émergence d'un phénomène collectif peut être totalement irrationnel. On pourrait penser que la démocratie politique repose sur des bases fausses, sur des mensonges. L'amoralité de toutes les sociétés y compris les nôtres ont besoin de se fonder sur des croyances dont il ne faut pas montrer la fausseté ou l'inadéquation. Ce sont des croyances fondatrices. La volonté populaire c'est quelque chose de construit grâce à un travail permanent intensifié en période d'élection électorale, c'est un travail d'interprétation de ce que veulent les citoyens, le peuple. Ce travail est fait par des acteurs politiques, les journalistes observateurs de la vie politique, par des autorités réputées légitimes (exemple : les prix Nobel, grands intellectuels). La volonté populaire c'est l'effet émergent du marché concurrentiel des idées et des offres électorales. Ce marché est concurrentiel avec beaucoup de contraintes, il a de fortes tendances oligopolistiques. Des acteurs pèsent plus lourd que d'autres dans la construction de ce marché.

Le choix des gouvernants est-il politiquement important ? L'importance de ce choix doit être relativisée. Pourquoi est-elle survalorisée ? Des études d'économistes montrent que au niveau local la structure des budgets locaux, dépenses, est en partie influencée par le fait que les municipalités sont de gauche ou droite, mais ce sont des facteurs très secondaires. Le facteur le plus discriminant c'est la structure de la population, la taille de la commune. Au niveau européen on a vu se constituer des alliances entre Etats gouvernés entre forces politiques différentes. C'est le cas entre Chirac et Schröder. Les majorités politiques ne prédéterminent pas les alliances fondamentales. Les alternances politiques ne débouchent pas sur des inflexions majeures et durables. En 1981 volonté très nette de rupture avec des nationalisations... mais réajustement en 1983. Le développement de la politique française sur le long terme est continu. Il faut donc relativiser le choix des gouvernants. Pourquoi le choix des gouvernants est-il survalorisé : pour des raisons de crédeau démocratique, c'est pour mobiliser les électeurs. Tous les acteurs politiques vont donc dire la même chose. Les effets de l'alternance sont très importantes dans le milieu politique (perte ou gain de place, promotion...), pour les journalistes car ces 2 milieux sont en interdépendance étroite. Enfin,

c'est un moyen de contrôle de la classe politique. Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il faut donc des changements de personne, équipes, réseaux pour éviter la corruption. Les médias personnalisent la vie politique pour fidéliser leur lectorat et cela correspond à une demande des citoyens. Nous sommes régis par des logiques lourdes : économie de marché, mais sans visage. Les individus aspirent à donner un visage au pouvoir qui s'exerce sur eux : dirigeants, partis... Le choix des gouvernants est important en ce qui concerne l'action politique à la marge : incrémentalisme et style politique. Le travail du symbolique, des représentations est importants. Les styles d'action politique sont différents.

B – facilitation de l'exercice du pouvoir politique

C'est une fonction majeure du suffrage universel. Celui-ci joue un rôle majeur pour légitimer les gouvernants et pour réactiver le lien social. C'est l'onction du suffrage universel qui légitime le pouvoir. Il ne choisit pas les meilleurs gouvernements. Parfois il a des applications aberrantes. Mais il est important pour fonder tout édifice social qu'il y ait des normes réputées indiscutables. On introduit ici la notion de sacré. (DURkheim). C'est un ensemble de propositions dont l'interprétation est restreinte : il y a des choses qu'on ne doit pas dire et n'importe qui ne peut pas discuter ces postulats. Coup de force symbolique de la représentation (Bourdieu) : l'élection investit d'une autorité, c'est donc magique mais nécessaire. La légitimation de ce pouvoir va encore plus loin : le suffrage universel facilite l'obéissance à la loi. Les citoyens choisissent une loi en choisissant les représentants qui la votent. Le suffrage universel implique les citoyens soit indirectement (représentants) soit directement (référendum : ratifie décisions majeures et évite les chocs en retour de décisions risquées). Dans la démocratie pluraliste on voit la légitimation des gouvernants, mais plus encore dans les régimes autoritaires voire totalitaires voire à parti unique. Ils recouraient au suffrage universel : Union Soviétique, Hitler, Napoléon III. Le suffrage universel légitime les gouvernants. Ces élections sans choix n'étaient pas de la mascarade mais attestaient la capacité de mobilisation, l'autorité du pouvoir et aussi impliquait les citoyens, les mouillait dans la politique totalitaire !!!

Le suffrage universel a la particularité de mettre en évidence la citoyenneté, les frontières de la communauté nationale, locale. Il visibilise la communauté des citoyens :

renforce la solidarité. Il affiche les valeurs démocratiques également. On met en scène la liberté de débat, de contestation des dirigeants. C'est une manière de réenraciner les valeurs démocratiques qui font le ciment de toute communauté de citoyens. Les élections divisent mais aussi réunissent. Ce qui divise est de voter X et non Y comme le voisin, mais cette part du vote est secrète. Ce qui est publique réunit, c'est un acte ensemble : aller voter. Le suffrage universel c'est une liturgie politique, un rituel. C'est la répétition de comportements codifiés qui a une efficacité en soi. Le rite et sa pratique fait l'économie des différences de croyances et est donc important pour la pérennisation sociale.

II – mise en œuvre du suffrage universel

Vote préférentiel : l'électeur peut changer l'ordre des noms sur la liste.

Vote transférable : utilisent restes de voix pour une autre liste.

Belgique, Autriche, Chypre : vote obligatoire.

A – problème de la participation des électeurs

Les pays les mieux votant sont l'Autriche et la Belgique mais ils sont à vote obligatoire !! (nowonderwhy) puis viennent le Luxembourg, la Norvège... La France, le RU, le Portugal, la Suisse ont des faibles taux. Alors pourquoi votons-nous moins ? Les élections qu'elles soient peu ou pas disputées peut l'expliquer. Des convocations excessives aux urnes également. C'est pourquoi on couple les élections (régionales et cantonales par exemple) lorsque c'est possible. Les facteurs les plus importants de la participation ou non sont culturels de longue période : diminution de l'emprise de grandes organisations sociales ou politiques qui stimulaient le devoir de voter. (Italie et France : église catholique et parti communiste par exemple, l'école, l'armée.). Les citoyens sont de plus en plus stratèges, ils se déplacent s'ils en trouvent l'intérêt, l'avantage. Les élections européennes de 2004 ont vu un taux moyen de participation de 45,5% contrairement à 65 à 80% pour les élections nationales. (seule exception Malte : 91%). Les participations les plus basses ont été enregistrées dans les pays nouveaux entrants. Slovaquie : 17%, Pologne : 21%. Les électeurs ne voient pas l'utilité de ces élections, voient la bureaucratie bruxelloise comme sans contrôle. C'est l'affaiblissement

de l'autorité légitime du Parlement européen. S'il pouvait avoir une participation supérieure il pourrait mieux s'imposer face à la commission.

B – problème des inégalités de représentation

Ce qui favorise l'équité de la représentation c'est la proportionnelle s'il n'y a pas de seuil et ce dans des circonscriptions très larges (grand nombre d'élus). Les inégalités peuvent être fortes au scrutin majoritaire à un tour (Angleterre par exemple). Un parti isolé a moins de chance d'avoir des voix que s'il s'allie avec un autre parti puis qu'ils opèrent ensuite une division des circonscriptions. Les facteurs politiques jouent un rôle majeur dans les inégalités de représentation, les mêmes lois électorales jouent un rôle différent lorsque la conjoncture politique est différente. La sincérité des règles du jeu électoral jouent également.

L'enlèvement des urnes ... c'est exclu, aujourd'hui dans les pays européens mais il peut y avoir insincérité des élections. Le découpage des circonscriptions peuvent en être à l'origine au scrutin majoritaire. La modification des circonscriptions extérieures est le pire !!! C'est le gerymanging. Changer le mode de scrutin en fonction de la conjoncture, favorise l'élimination de l'adversaire ou la limitation des dégâts pour la majorité sortante. Durée optimale du mandat : un mandat trop long aggrave la coupure entre électeur et élu, un mandat trop court fragilise la professionnalisation de l'élu et le met toujours en campagne.

Séance 5

Etat de droit : mode d'organisation du pouvoir politique

Il a des connotations positives et est parfois associé à une valeur. Dans le projet de constitution européenne, une énumération situe l'Etat de droit comme l'un des fondements de l'Union Européenne, après la liberté, la démocratie, ... Son ordre dans l'énumération est insolite. On peut rapprocher démocratie et Etat de droit. Cette association est récente. A bien des égards la logique démocratique et celle de l'Etat de droit sont antinomique. La démocratie c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Ceci implique un gouvernement souverain : ce que le peuple décide ne peut être entravé. C'est lié à la souveraineté populaire. L'Etat de droit implique la multiplication de barrières juridiques qui s'imposent aux gouvernés et aux gouvernants. Cette notion a eu du mal à s'imposer dans les

pays où l'idée de souveraineté populaire est très forte. C'est donc comme un contre poids à la notion de démocratie.

Jadis, pour ériger des barrières à l'arbitraire du gouvernement politique, on invoquait des valeurs philosophiques, ... En France, sécularisée dès le début du XX, on a voulu remplacer le droit naturel par le droit objectif. Léon ?? dit que le droit positif est voté par le parlement mais doit respecter le droit objectif, qui pour lui est incarné par les principes de 1789.

L'Etat de droit connote respect de la loi. Dans les sociétés modernes on assiste à une juridicisations des phénomènes sociaux : inflation des règlements, décrets. Le droit régit des domaines de plus en plus diversifiés et variés. Le droit fait progresser l'idée de protection des libertés fondamentales et la sécurité physique et juridique des citoyens. Alors pourquoi le droit a-t-il permis ces progrès là ? Le progrès des idées peut l'expliquer. On aurait un plus haut degré d'attentes et d'exigences. Une autre explication met l'accent sur les logiques sociales lourdes.

I - Progrès dans la protection des libertés fondamentales des citoyens en phase avec les exigences des sociétés développées.

A – demande accrue de plus d'Etat de droit

Longtemps la loi a été la volonté d'un prince, et était modulée par des résistances, par des rapports de force. Au Moyen-Age le prince doit tenir compte des résistances des grands, de l'Eglise et des villes. Ces rapports de forces sont lentement institutionnalisés. Ce qui caractérise les peuples modernes c'est l'accélération de cette demande de protection juridique contre l'arbitraire. Une revendication de liberté se développe sous des formes différentes. Les libertés sont diverses : expression, réunion, association mais aussi sécurité physique, juridique. On appelle la sûreté, propriété, sécurité et bien.

L'aspiration à la liberté a toujours existé mais dans beaucoup de cultures la résignation l'emporte et l'impossibilité d'exprimer ses attentes l'emporte. Mais dans nos sociétés trois facteurs sociologiques expliquent le développement de l'Etat de droit.

1- Évolution de la composition sociologique des populations

Plus le niveau de formation générale des catégories sociales s'élèvent plus il y a une exigence de liberté accrue. L'attachement à la liberté de la presse touche plus les alphabétisés, les professions où la dimension intellectuelle de liberté est la plus forte. Donc on voit un développement considérable de professions où le niveau de formation est plus élevé ainsi que le degré de liberté dans le savoir. MOORE écrit un ouvrage sur *les origines de la dictature à la démocratie*. Il met l'accent sur le rôle de la paysannerie (seigneurs et paysans dans l'invention du monde moderne) : là où elle est plus forte les régimes autoritaires ont une base plus forte, ses attentes en terme de libertés sont en effet plus faibles. Les démocraties s'imposent mieux là où la paysannerie a été liquidée le plus tôt possible (exemple : Angleterre). La classe ouvrière favorise aussi la mise en place d'un régime autoritaire. Elle est confinée dans des tâches d'exécution réduite, dans un niveau de formation courte, soumise dans l'entreprise à un niveau de soumission élevé. La version léniniste du Marxisme, rebute les classes moyennes, mais peu ou pas la classe ouvrière (particulièrement dans les pays où on trouve peu de classe tertiaire). Il y a un lien fort entre la faiblesse de couches sociales à culture autoritaire, leur transformation, et l'Etat de droit. Il est intéressant de comparer la manière dont font campagne les partis communistes selon les époques.

2 – lien entre société de consommation (opulence, diversification de l'offre de produits) et les valeurs permissives.

Aujourd'hui c'est la consommation (individuelle) qui tire le progrès de masse. Il y a une dimension symbolique de cette consommation. Pour consommer il faut désirer les produits, il y a donc un jeu de pression, de pub, pour désirer davantage. Il y a un lien entre la consommation et se libérer de ses contraintes. La société de consommation exige un Etat de permissivité qui a un lien avec la valorisation des libertés d'expressions, avec le souci de soi. Les valeurs de l'ascétisme, les grandes institutions qui prônaient la renonciation (...) (parti coco et église) ont décliné, perdu du terrain avec l'avènement de la société d'opulence. En

Pologne on voit des résistances à l'égard de l'Europe qui va apporter l'opulence de la part de ces institution.

3 – Différenciation sociale et pluralisme politique

La division sociale du travail implique diversification des tâches et rôle socio-professionnel. Avant il y avait peu de classes sociales différentes. Aujourd'hui il y a beaucoup de seuils qui diversifient les catégories... Avec la globalisation de l'économie il y a d'importants mouvements migratoires. Il y a une part importante de gens qui « viennent d'ailleurs » (selon les mots exacts de Braud). Le maintien du lien social exige une tolérance accrue pour limiter les conflits de croyances... Ce n'est pas parce que l'on a un esprit plus tolérant mais on s'y habitue car on est en désaccord sur ce qui ne doit pas être toléré. Le désaccord sur l'intolérance produit la tolérance. A l'inverse si l'on a une conception forte de la vérité, alors la propension à dire la vérité et l'erreur ne peuvent avoir les mêmes droits est très forte. Ce sont les institutions qui prônent connaître la vérité qui sont le plus poussées à être intolérantes, elles doivent donc s'adapter.

B – Exigences croissantes de sécurité juridique .

Les sociétés antérieures (avant XIX- XX) ont éprouvé le besoin de sécurité (Habeas corpus). Il y a un lien entre ceci et la sécurité juridique accru. On ne veut accumuler du capital si on peut se le faire arbitrairement confisqué, cette tendance existe depuis toujours. Ce qui caractérise les sociétés plus développées c'est la division des tâches. Cette réalité moderne des activités économiques, sociales et culturelles est appelée allongement des chaînes d'interdépendances : aujourd'hui construire une voiture implique la chaîne mais aussi la nécessité d'approvisionnement en amont des produits sous-traités, qui peuvent se situer dans des pays éloignés... Ceci implique que chacun des acteurs doit être le plus ponctuel et rigoureux possible et applique des normes précises de qualité et de qualité. Donc plus la société est sophistiquée plus la coopération doit être minutieuse donc plus il y a nécessité d'une régulation juridique de ces accords, avec sanctions si nécessaire.

1 – règles de transparence

Exemple des transactions commerciales : dans les économies quasi autarciques, la parole donnée suffit largement, on ne traite qu'avec des gens connus. Dans les sociétés modernes la confiance, absence de traces écrites est impossible. Les exigences sont trop grandes.

2 – Règles respectées par tous : norme d'égalité

Le désir d'égalité est le désir d'être reconnu. Cette norme doit être en phase avec les exigences de nos sociétés. La loi devient fragile si elle peut ne pas être respectée par certains, si elle peut être impunément contournée. Effectivité croissante du principe d'égalité donc depuis 30 ans. Des poursuites judiciaires impensables jusqu'il y a peu sont devenues effectives : arrestation de grands chefs d'entreprise... Lutte contre la fraude et contre la corruption induit un progrès dans le degré d'égalité. On peut envisager dans ce rapport la construction de l'Union Européenne. Elle met en place des normes juridiques, de libre concurrence par exemple, et le dispositif peut obliger les Etat à respecter la libre concurrence. Les Etats eux-mêmes peuvent être traînés en justice.

Les régimes autoritaires voient une attitude perturbatrice du développement à long terme en raison de l'attitude des gouvernants. Il y a de la corruption, d'une part, qui n'est pas sanctionnée (contrairement à la démocratie) et perturbe les exigences de développement des économies sophistiquées. L'intervention arbitraire des gouvernants dans les processus économiques aussi. Cela rend plus aléatoire les engagements juridiques internationaux de ces pays. Dans les régimes totalitaires il y a incertitude généralisée par rapport à la loi : les infractions pénales sont si larges que tous peuvent un jour être incriminés. Les effets sont dévastateurs sur un développement de longue durée.

Les aspirations à la liberté, sécurité sont de tous les temps mais sont particulièrement visibles aujourd'hui mais les freins qui existaient n'existent plus mais aussi parce que ces aspirations sont en phase avec les aspirations des sociétés développées d'aujourd'hui.

II – les conditions nécessaires au succès de l'Etat de droit

A – le pouvoir doit passer pour légitime

On parle de pouvoir de l'Etat mais surtout aux législateurs, gouvernants (ministres – chefs de l'exécutif), aux juges. Cette légitimation prend des formes différentes : suffrage universel, élection + appui d'une majorité parlementaire + charisme personnel ou institutionnel, impartialité+indépendance+incorruptibilité.

L'obéissance à la loi sera plus difficile à obtenir si le pouvoir apparaît lointain (communication difficile, autarcie économique). La nationalisation de la vie politique est donc très importante. Le pouvoir européen peut apparaître comme le type même du pouvoir lointain, surtout s'il légifère dans un sens contraire à la coutume, tradition locale. Ce qui nourrit la crainte des communautaristes c'est qu'un sentiment identitaire particulariste aboutisse à ce que le pouvoir national apparaisse comme lointain, étranger, hostile. Il existe une sur-délinquance liée à des catégories de population car si la loi apparaît issue d'un pouvoir plus lointain il est plus facile de la violer.

Le respect de la loi est plus difficile à obtenir si le pouvoir apparaît comme parasite. Les thématiques anti-fonctionnaires jouent ici. Il faut donc compenser ce discours par un discours de la valorisation du service public, l'idéologie de l'intérêt général.

B – le pouvoir doit passer pour efficace

Il ne suffit pas de poser, étiqueter des règles, il faut les faire effectivement appliquer. Il y en a beaucoup et il faut donc des moyens humains, matériels, budgétaires et financiers importants. Boucle vertueuse et cercle vicieux s'imposent dans les pays nantis et démunis. Avec un ONB de 100 on peut prélever jusqu'à 40 sans que ce soit trop douloureux. C'est le cas d'un pays nantis. On peut alors financer des services publics qui fonctionnent, avoir un bon niveau d'école, une protection sociale... l'Etat apparaît donc sous un jour positif. C'est le cercle vertueux. Dans les pays démunis si le PNB est de 10, on prélève 1, ce qui est beaucoup

pour les gens mais ne permet pas de réellement payer les fonctionnaires qui vont être inefficace, l'enseignement ne sera pas de bonne qualité... c'est un cercle vicieux. L'Etat se construit un visage négatif car il prélève et pourvoit peu car n'en a pas les moyens. Les pays de l'Union Européenne sont homogènes de ce point de vue mais on peut voir quelques disparités. On le voit avec Schengen : la Pologne n'a pas les mêmes moyens que l'Allemagne, France ou Angleterre. Des soutiens doivent donc être mis en œuvre pour bien appliquer les législations.

Les règles de droit doivent être réalistes, et non trop ambitieuses. Si elles sont trop ambitieuses, on les laisse de côté et la vigilance baisse. Il vaut mieux réglementer moins mais mieux que l'inverse.

III – la mise en œuvre de l'Etat de droit

A – deux sens du mot Etat de droit

Il vient de la théorie juridique allemande. En Allemagne dès le XVIII on met en œuvre des règles juridiques précises pour l'accès à la fonction publique et les compétences des fonctionnaires. Weber se réfère à l'Etat de Frédéric II par exemple. L'Etat doit donc respecter son droit. Le pouvoir apparaît délégué dans la logique monarchique. Cette logique voulait aussi que le pouvoir puisse être repris. Il faut donc ne pas remettre en cause le partage des compétences. En Angleterre l'Etat de droit veut dire mise en place de garanties juridictionnelle.

L'Etat de droit c'est un Etat soumis au droit. C'est une conception plus ambitieuse. Le pouvoir exécutif, les fonctionnaires, le législateur doivent respecter des normes : gouvernés et gouvernants sont soumis au droit. Cette conception est liée au constitutionnalisme américain. La restriction s'impose au pouvoir législatif. Les choses changent avec la 2nde Guerre Mondiale en Allemagne et Italie d'abord : mise en place d'un tribunal et d'une cour constitutionnelle qui peut annuler des actes législatifs qui contrediraient des droits fondamentaux et principes de la constitution. En France le juge constitutionnel est instauré en 1958 comme le gardien qui empêche le parlement de se réapproprier les pouvoirs qui lui ont

été enlevé. Mais en 1971, le CC pour la première fois examine un projet de loi selon le bloc de constitutionnalité. On se trouve sur le terrain du constitutionnalisme à l'américaine. 1974 : l'opposition peut saisir le CC. C'est une nouvelle avancée.

B – les procédures de mise en œuvre

- Principe de la hiérarchie des normes : conception pyramidale des normes. Aujourd'hui, les pays européens ne peuvent supprimer de libertés fondamentales sans être en infraction avec les traités et pourraient donc être sanctionnés. La constitution n'est plus la norme de base, on ne peut la changer de façon arbitraire. (critères de Copenhague). A chaque nouveau traité, la France a du modifier la constitution (car délégation de souveraineté)
- Principe de la répartition des compétences : le parlement a des compétences déterminées, ainsi que le gouvernement et chacun ne peut empiéter sur l'autre. On retrouve la même chose avec l'Union Européenne. C'est la répartition des compétences. Aujourd'hui, le principe de subsidiarité veut que chaque Etat ne se mêle pas des affaires des autres Etats. Mais, des pressions politiques entre Etats peuvent avoir lieu, des rapports de force politiques et diplomatiques remettent en cause la répartition des compétences.
- Principe d'une juridiction indépendante et impartiale : il ne suffit d'étiqueter des normes il faut aussi les faire appliquer lorsqu'il y a des contestations. Le juge est donc important, il doit être impartial et indépendant. Il doit être protégé des pouvoirs politiques et des formes d'influence politique qui protègent son indépendance. Il faut donc protéger le juge mais aussi les justiciables (contre le juge). Le juge doit donc avoir un statut d'inamovibilité (juges nommés à vie par exemple comme aux Etats-Unis), il faut prohiber les tribunaux d'exception, il faut que les autorités politiques reconnaissent la compétence du juge et donc se soumettent à son autorité. Possible problème de rapport du juge avec la police donc. Il faut une politique pénale, publique, du ministère de la justice (consignes de modération pour telles infractions, construction de tribunaux, renforcement de moyens pour certains juges) mais elle peut interférer. Il faut une possibilité d'appel (en cours d'assise, ...) pour protéger le justiciable.

Séance 6

Partis politiques

Un parti politique est une organisation juridiquement reconnue ou association de fait (avec ou sans statut juridique) cherchant à conquérir ou garder le pouvoir politique. Elles s'intéressent au suffrage universel, voie d'accès normale au pouvoir. Autour gravitent des groupes d'intérêt qui ne cherchent pas à exercer le pouvoir politique mais à l'influencer. Ils sont liés à l'idée de démocratie représentative. Sous l'Ancien Régime, il existait des réseaux fondés sur des affinités idéologiques, politiques..., mais n'exerçaient pas le pouvoir. Dans les constitutions les plus récentes (française, allemande, italienne), ils sont constitutionnellement reconnus. De Gaulle s'était fait connaître comme un critique du régime des partis. Allemagne : ils doivent être conformes aux principes démocratiques. Les théoriciens principaux de la démocratie au XVIII sont sceptiques par rapport aux partis politiques qui concourent à la division du peuple, cela sous-tend la conception du parti unique. Ils n'ont pas une bonne image dans les pays d'Europe de l'Ouest, ils ont une meilleure image dans l'Europe du Nord cependant. Ils ont une moins bonne image que l'administration et les services publics. Ils sont associés à l'idée de division, de conflit, briseurs de consensus. Dans certains pays, l'ambition politique est sourdement stigmatisée. Les partis sont des tremplins

pour l'accession au pouvoir. Il existe une marge entre les promesses des partis et ce qu'ils vont réaliser.

I – Mode d'organisation

Les partis ont des structures orientées vers l'accomplissement d'un but : prendre le pouvoir. Ces structures sont le lointain héritage d'une histoire, qui revient à l'origine du parlementarisme.

A – Double origine des partis

1 – adaptation à la parlementarisation des régimes

Elle débute en GB, fin XVII, en France sous la restauration et la monarchie de juillet, en Allemagne, c'est plus tardif et encore plus pour la plupart des autres pays européens. Pour être influents dans les assemblées il faut se concerter avant le débat et le vote. On voit le regroupement d'élus selon des affinités politiques (royalistes ou non, contre le pouvoir absolu du roi ou non). Il y a aussi des affinités d'intérêts. On peut assister à des échanges de services : un groupe vote pour telle loi puis le groupe à qui cela profite vote pour la loi qui profite au premier groupe. Les élus rencontrent des non élus, qui ont des convictions politiques. Ils sont très tôt confrontés à cette pression des non élus.

Ils se regroupent aussi pour être réélus. Il est important, pour cela, à partir du moment où le suffrage est élargi, de se regrouper dans des organisations qui ont une étiquette, un sujet de ralliement. L'interconnaissance personnelle ne suffit avec l'élargissement du suffrage puis le suffrage universel. On voit d'abord apparaître une structure nationale très lâche qui permet aux électeurs de mieux se repérer, puis un comité de soutien qui finance la campagne. Se lie vite un lien de pouvoir entre la structure nationale très lâche et la structure locale, qui reste longtemps prépondérante. Ceux qui ont gardé cette configuration sont comme des syndicats d'élus. Les transformations plus superficielles que réelles, les changements de sigles, ont pour but d'attirer de nouveaux élus, candidats, groupes de soutien. Exemple : généalogie des partis politiques de droite en France.

2 – Soucis d'organiser les masses qui font irruption dans la vie politique

A gauche, ce sont les partis liés au mouvement ouvrier et à droite les partis liés au nationalisme. Ils rencontrent des problèmes différents.

Les partis de gauche : ils sont confrontés à 2 types de problème. Les dirigeants doivent-ils être d'origine ouvrière ? cela pose la question des relations avec les syndicats ouvriers. Une tradition anarchosindicaliste, c'est-à-dire de méfiance des dirigeants politiques issus des classes moyennes, règne en France et Europe du « Sud ». on voit ici une faiblesse initiale des partis socialistes. En Angleterre, Allemagne, il y a une alliance très forte entre syndicats ouvriers et partis socialistes. Un autre problème est la question : réforme ou révolution ? Ils sont à l'origine révolutionnaire mais pour gagner des voix il faut rassurer la majorité, hors période de crise aigue. Un clivage se crée entre élus réformistes et militants révolutionnaires. C'est le problème de la SFIO dans la période de l'entre deux guerres. Soit la division entre 2 types de partis : gauche révolutionnaire, gauche réformiste (France, Espagne), soit un verbalisme révolutionnaire et une pratique extrêmement modérée sera choisi selon les pays. Problème aggravé quand les dirigeants du parti sont bourgeois.

Partis de droite : accent sur l'unité du peuple, la grandeur nationale. Il existe un lien entre ces partis nationalistes et le phénomène ancien combattant. Il faut le sens de sacrifice pour l'unité nationale : gaullisme et même communisme lorsqu'ils veulent divulguer l'esprit de résistance. Or, les anciens combattants ne se renouvellent pas et les résistants vieillissent. Un autre défi est le fait que ces partis veulent être rassembleurs mais ils glissent constamment à droite. Ils veulent récuser le clivage droite gauche, mais y échouent. Exemple : tentative de J.P. Chevènement aux dernières présidentielles. Ils sont alors en concurrence avec la droite traditionnelle (problème en France sous la IV République). Les partis totalitaires entrent en conflit avec d'autres organisations sociales soucieuses d'encadrer la jeunesse, les femmes... On pense ici à l'église. Parfois le compromis est possible, comme en Italie sous Mussolini. Ce qui n'a pas été le cas en Allemagne par exemple.

B – Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Il ne reste pas grand chose de ces clivages aujourd'hui.

1 - Eléments de convergence entre partis de masse et de cadre

On peut d'abord analyser une disparition du nord de l'Europe des partis uniques. Ils ont prospéré sous Hitler, Mussolini et en Union soviétique, dans le camp soviétique. Ils étaient de masse, d'avant-garde et étaient des partis du peuple tout entier.

La différence entre masse et cadre diminue avec la diminution des effectifs. Cela réunit les partis de cadre qui ne voulaient pas beaucoup de militants et les partis de masse qui ont du mal à les réunir. Exemple : en France, en 2003, l'UMP (parti de rassemblement) annonce 150 000 adhérents, le PS 130 000, le FN 40 000... ces chiffres sont à prendre avec précautions. Les responsables politiques ont tendance à les gonfler. La notion d'adhérent n'a pas le même sens à LO, LCR (où les adhérents doivent assister à toutes les réunions) et au RPR (où être adhérent ne veut pas dire que l'on ait quelques obligations que ce soit). Les chiffres sont un effet d'affichage. Les adhésions collectives sont celles qui permettent de conserver un plus grand taux d'adhésion. Exemple : en GB, avec la grande adhésion aux syndicats. Un déclin est cependant notable. En Europe du Nord il y a plus de partis de masse car ils sont des dispensateurs de service, via les organisations satellites (universitaires ...). Elles gèrent parfois des organisations sociales : crèches, terrains de jeux. Il y a des pays où la répartition des emplois se fait sur une base politisée : système des piliers (Autriche, Belgique).

On analyse également une convergence en terme de programme. Ceci pose des problèmes identitaires entre les militants les plus convaincus. Y a-t-il une différence entre gauche et droite ? A gauche, dans la plupart des partis européens il y a eu un débat sur ce que veut dire être de gauche : conception d'une Europe sociale différente ? Il y a un problème plus ou moins aigu selon le positionnement adopté. Ce qui favorise la convergence objective entre les partis est l'obsolescence de l'idée de révolution, l'intégration européenne (réseau de contraintes qui laisse une étroite marge de manœuvre. Les partis surinvestissent donc sur des questions à fort rendement symbolique même si peu fondamentales. Exemple : l'ISF, l'Europe sociale. L'alternance favorise la convergence des cultures de gouvernement et libère des créneaux pour des mouvements plus contestataires : à l'extrême droite (populisme...) et à l'extrême gauche (révolution).

Si l'alternative s'atténue alors n'est-ce pas une menace pour la démocratie ? Mais cette convergence facilite l'alternance sans crise, sans heurt au niveau du gouvernement.

2 – Des différences demeurent

Des mémoires organisationnelles différentes persistent : référence à des goûts marqueurs (libéralisme ou socialisme). Les événements historiques qu'il convient d'appropriiser ou de s'appropriier divergent selon les partis. Une sensibilité différente selon les styles de gouvernement persiste également : mouvements de gauche plus sympathisants face aux grèves par exemple.

Des cultures d'organisation, c'est-à-dire des traditions concernant la manière dont le pouvoir doit être exercé au sein de l'organisation. Les partis de masse avaient le culte de chef (exemple : parti de De Gaulle, qui l'a transmis à l'UMP ; le centralisme démocratique a été abandonné par le PC il y a peu, mais est conservé à LO par exemple). Tentative de faire émerger une contre culture d'organisation partisane chez les Verts, qui a des fruits plus ou moins convaincants. En France, elle paraît vivace, mais conduit souvent à la paralysie des dirigeants, des leaders. En Allemagne, on met de l'eau dans son vin, grâce aux succès rencontrés dans l'organisation gouvernementale.

II – Fonction

A – Les partis expriment-ils la volonté de catégories particulières, que représentent-ils ?

Quelle est leur base sociale ?

1 – Posons le problème

Il y a une époque où les partis politiques se disaient de classe : ouvriers, du prolétariat. Cet affichage existait aussi dans une tradition autre que léniniste : les partis paysans. Ils peuvent aussi se dire religieux ou laïcs (partis démocrates chrétiens). Ils sont aujourd'hui en déclin. Ou lorsque l'étiquette demeure, elle laisse une coquille vide. Les partis de classe sont donc déclinants. Longtemps au PC la classe avait une vraie signification grâce à sa base militante ouvrière, son électorat ouvrier, et très peu ses dirigeants. Mais dès les années 50-60 cette base a décliné. Le problème était encore plus aigu chez les socialistes. Aujourd'hui les partis sont multiclassistes et multicatégoriels, pour des raisons de stratégie politique et électorales. Dans une société moderne, il est impossible de gagner des élections sans pêcher des voix dans toutes les catégories de la société. La stratégie est donc celle de la séduction tous azimuts, cela implique un discours de plus en plus ouvert, et des programmes de plus en plus convergents. Le seul problème est qu'un parti ne doit pas brouiller son identité, apparaître comme non positionné par rapport aux autres partis. L'élément de l'identité des partis peut être le lien avec la laïcité, les enseignants pour la SFIO, pour le PC c'est sa base ouvrière, pour l'UDF c'est un parti rural (plus catholique) dans beaucoup de régions.

2 – Analyse de Rokkan

Les partis ne sont pas destinés à une classe sociale particulière. Les partis politiques de l'époque moderne doivent être compris à partir d'une série de fractures sociales en Europe :

- ceux qui s'identifient à la résistance des périphéries, des régions comme les jacobins, les girondins en France. C'est la même chose aux Etats-Unis avec les républicains et les démocrates.
- à la construction d'un centre : centralisateurs

Une autre fracture est entre ceux qui s'identifient à une église établie ou non : partis cléricaux et anticléricaux.

Fracture due à la révolution industrielle : partis du développement industriel et commercial ou partis agrariens, paysans, conservateurs.

Fracture au sein de la société industrielle qui oppose en termes de lutte de classe les partis d'entrepreneurs et ceux de mouvements ouvriers, révolutionnaires.

Ces lignes de fractures traversent les grands partis, les partis de gouvernement. Ils sont attrape-tout et sont donc eux-mêmes partagés par des lignes de clivages. Socialistes laïc, localistes ou plus ouvriers par exemple. Cette analyse est une typologie idéalotypiste qui permet de lire les clivages au sein d'un parti.

B - Quelles sont les tâches effectives qu'ils remplissent ?

1 – Machines électorales : rôle principal

Les partis qui cherchent à accéder au pouvoir voient leur vie scandée par les élections : hémorragie des adhérents ou hausse d'adhésion selon les résultats aux élections. Certains militants sont plus ou moins actifs à ce sujet. On voit un type de sélection des candidats différent selon les partis. La prééminence du centre est plus grande dans les partis autoritaires, le rôle des militants est plus grand dans les partis de masse de type social-démocrate. L'autonomie des militants est plus grande dans les élections locales, dans les élections nationales l'autonomie des militants est souvent plus restreinte. Elus et militants ont souvent des intérêts contradictoires. Les élus cherchent à se faire réélire et donc cherchent à se faire candidats et à imposer leur point de vu. Ils ont aussi un point de vue sur les candidats dans d'autres circonscriptions et favorisent ceux qui ont des chances d'être élus. Les militants favorisent ceux qui ont montré plus de militantisme. Aujourd'hui il y a un blues du militant, surtout dans les partis riches, car pour les élections nationales le marketing électoral (organisation de sondages, de campagnes), l'importance des techniques vont dans le sens d'une désappropriation des campagnes électorales des militants.

2 – Arènes de débat et de socialisation

Ils peuvent porter sur les programmes, la doctrine, l'idéologie pour les partis éloignés du pouvoir. Aujourd'hui le débat d'idées s'étiole dans la majorité des partis. Ceci car les

grands débats idéologiques et politiques se passent ailleurs : dans les médias et mobilisent les figures à forte notoriété parfois en porte-à-faux avec leur propre parti. Mais aussi, car les partis qui alternent au gouvernement savent que les contraintes qui pèsent sur eux sont si fortes que mettre en place des programmes trop précis n'a plus de sens aujourd'hui. Ils ont peu de marge de manœuvre. On consulte plus les experts que des militants. On débat surtout sur les tactiques électorales.

Ils sont des agents de socialisation :

- interne : l'adhésion à un parti permet d'apprendre des logiques, faits auxquels on ne s'attendait pas. Il faut acquérir un savoir-faire concernant l'histoire, la vie interne du parti. Il y a aussi acquisition d'un minimum d'attitude militante : ne pas dire certaines choses en public.
- Externe : la plus importante mais aussi la plus insaisissable : les partis politiques passent leur temps à se combattre, critiquer ; sont d'accord sur certaines pratiques (aller aux urnes, ...) et permet de socialiser et intérioriser par les citoyens des attitudes démocratiques. Cela crée aussi du politiquement correcte.

Séance 7

Les élites sociales

Catégories dirigeantes qui constituent les élites sociales :

Il y en a 5 :

- les dirigeants politiques (sous-ensemble d'une catégorie plus large)
- administrateurs de l'Etat : Haut-fonctionnaires
- maîtres de l'économie : grands patrons publics et privés, responsables des institutions
- leaders de masse : responsabilités et influences dans le débat politique : syndicats, associations.
- Responsables militaires.

Des travaux influents aux Etats-Unis dans les années 60 : approche pluraliste du pouvoir, recourent ces catégories de Aaron. Cependant il laisse une place restreinte aux leaders d'opinions. Le pouvoir des intellectuels est plus grand dans des pays comme la France que en GB ou Scandinavie.

Là où les catégories dirigeantes sont fortement unifiées et liées (régime soviétique par exemple) il y a les bases d'un régime autoritaire voire totalitaire. En démocratie, les élites dirigeantes sont plurielles et diversifiées et donnent une marge de manœuvre au peuple.

Il y a un problème des élites par rapport à la démocratie politique . Est-ce que la présence d'élites limite le jeu démocratique ?

La classe politique c'est l'ensemble des détenteurs de mandats législatifs et leurs opposants. Mais certains ne sont pas des dirigeants politiques, mais entrent dans cette catégorie. La classe politique est plus large que les dirigeants politiques.

Ce sont les responsables de ministères, dirigeants de grandes commissions, dirigeants de l'opposition s'ils ont un rôle influent sur la majorité gouvernante. Les responsables des grandes directions d'administrations centrales en font également partie. Les conseils proches des dirigeants, qui agissent dans la discrétion mais jouent un rôle politique, entrent également dans cette catégorie.

On parle d'eurosphère, dirigeants politiques au niveau européen. Elle est faite de 3 niveaux :

- Dirigeants européens (dirigeant de la commission, responsables de groupes parlementaires, Hauts Fonctionnaires influents à la tête de certaines directions centrales).
- Responsables politiques nationaux (ministres des finances quand ils siègent en conseil des ministres).
- Selon un dossier déterminé certains responsables locaux exercent une influence grande sur les décideurs européens.

I – le problème des élites en démocratie

C'est une question à caractère idéologique prédominant. Cela renvoie aux représentations que l'on se fait d'un gouvernement idéal. Les élites sont l'ensemble des

catégories de populations qui exercent un pouvoir stable d'influence ou de décision dans la sphère économique, culturelle (échange de moyens de communication) ou politique (pouvoir et violence légitime). S'il existe des élites stables et cohérentes est-ce que la démocratie conserve un sens ? est-ce que la démocratie politique fait émerger des nouvelles élites ou modifie la structure des élites sociales.

C'est une question fin XIX et début XX. Tocqueville est anxieux face à la démocratie : il craint que sa logique égalitaire détruise les élites. Il y a un mouvement pour faire un travail de régénération des élites : population indispensable au bon fonctionnement d'une République éclairée et modérée. C'est l'opinion de Boutmy. L'élitisme Républicain en France est l'idée selon laquelle grâce à l'école émergent de nouvelles élites fondées sur le mérite et non la naissance. Un débat sur l'élitisme et la démo se développe. Bourdieu s'interroge sur la reproduction des élites via l'école.

A – la démocratie est illusoire par l'existence d'élites sociales stables

1 – les catégories élitistes du début du XX

Morca (1896, *éléments de science politique*) analyse le régime parlementaire italien. C'est un parlementarisme oligarchique. Dans l'Etat représentatif moderne quel que soit le résultat des élections se sont les mêmes catégories sociales qui restent en place. Le Suffrage lui paraît une supercherie. Les dirigeants politiques sont des marionnettes qui font des promesses qu'ils ne peuvent tenir, sont démagogues et ne s'alignent que sur les catégories dirigeantes.

Pareto : économiste et sociologue. Il insiste sur l'importance de la distinction entre élites qui dirigent, et masse populaire. Ceci reflète les inégalités sociales permanentes et les renforce. Cliniquement parlant, c'est inévitable. Il considère que les élites sont au pouvoir car ont de meilleures capacités matérielles, intellectuelles, d'influence mais insiste également sur l'hérédité sociale. Il pense que pour assurer à long terme la stabilité d'un régime il faut des modes de circulation des élites, elles doivent se renouveler à la marge.

Burnham : (1941 : *l'ère des organisateurs*). Il s'interroge sur le fonctionnement du capitalisme (Etats-Unis) et du socialisme (URSS de Staline). Il a été militant trotskiste qui met l'accent sur la bureaucratisation du régime stalinien. Lui, considère que le capitalisme et le socialisme vont converger car dans les pays capitalistes le pouvoir appartient à des directeurs experts alors que celui des actionnaires diminue (croit-il) et dans le régime socialiste la classe politique est dépossédée de son pouvoir par la bureaucratie montante. Les modalités institutionnelles de ces 2 systèmes politiques a moins d'importance que la montée de la techno (savoir rare et stratégiquement indispensable) bureaucratie (contrôle des chaînes d'information). Il a eu raison si on donne une grande extension à la notion de technocratie (privée) ou tort dans la mesure où un système s'est effondré et que depuis 20 ans on a une logique de réappropriation des entreprises par les grands actionnaires.

Thèses de la domination de classe : scepticisme sur la démocratie réaliste (Marx, Engel). L'Etat (pouvoir politique) est en dernière instance le reflet des intérêts des couches sociales dominantes et exploiteuses. Il met en avant le pouvoir idéologique et sociologique. (Bourdieu). Les libertés démocratiques sont purement formelles.

Éléments empiriques : stabilité dans le temps des élites sociales et dirigeantes. Cette thèse met en évidence une longévité du personnel politique en situation routinière. Il y a alternance mais il est difficile d'être mort politiquement. A la tête des syndicats et grandes associations il y a une forte longévité des dirigeants. Au niveau des élites sociales il y a également une tendance à une forte stabilité même s'il y a une reproduction élargie aujourd'hui. Exemple : la France : quand il y a un radical changement de régime politique (Vichy : juillet 1940 puis 1944) le personnel politique est radicalement transformé (1945) et apparaissent de nouvelles élites politiques (en raison des éligibilités pour les collaborationnistes et ceux ayant voté les pleins pouvoirs pour Pétain). Mais, à Vichy les hommes politiques sont nombreux à venir de la III République (Laval par exemple). Les ruptures sont pratiquement inexistantes en économie et culture. Il y a eu pourtant des nationalisations d'entreprises et les dirigeants sont restés en place même si ça n'a pas été le cas des managers. Allemagne : chute du nazisme en 1945 et absorption de la RDA en 1991. le personnel politique est radicalement transformé en 1945. Les élites économiques, sociales, culturelles ne changent pas en revanche. En RDA, le personnel politique a survécu en partie et

a réussi à s'intégrer au jeu démocratique de la RFA élargie. En revanche les élites économiques sont évincées du pouvoir.

B – élitisme est une manière d'enrichir la démocratie

Mallheim : la démocratie politique est enrichie par la montée en puissance des élites culturelles. Elles sont très diversifiées d'origines et quant à leurs points de vue idéologiques et politiques. Il pense que le statut d'intellectuel donne une position d'indépendance par rapport aux logiques économiques et sociales lourdes. Ainsi, ils défendent des points de vue et se font les interprètes efficaces des intérêts des diverses classes sociales. Bourdieu critique cette thèse : il y a des logiques de position liées au statut d'intellectuel et crée des contraintes sur leurs capacités à analyser la réalité sociale.

Ecole pluraliste : elle met l'accent sur le fait que les élites dirigent mais elles sont pluralistes et plurielles, ont des intérêts antagonistes et le fait que le pouvoir doit être partagé entre élites économiques (variantes nationales et par branches) et sociales, donne du sens au suffrage universel. Le peuple arbitre entre des coalitions d'élites. Le pouvoir est toujours l'expression d'une coalition de coalitions. Le peuple face à celles-ci exerce un pouvoir. La démocratie retrouve du sens ainsi.

Au fond, il est difficile d'arbitrer entre la thèse de la pluralité des élites ou de leur grande homogénéité. Lorsque l'on est proche de ces élites on peut être fasciné par leur diversité, de l'extérieur c'est les ressemblances qui attirent l'œil en premier.

II - Mode de recrutement sociologique des dirigeants politiques

Dans quelle mesure les dirigeants politiques élus au suffrage universel sont liés à des élites sociales ou imparfaitement ? En quoi sont-ils le reflet du macrocosme social ?

A - Origine socio-professionnelle

Tendance générale : il y a des catégories déclinantes et d'autres montantes.

Jusqu'à la fin du XIX l'aristocratie en GB, Allemagne, France, manifeste une présence forte dans l'appareil gouvernemental et aux Parlements. Elles sont en déclin à partir en France de la chute de Mac Mahon et les militaires cèdent beaucoup de terrain alors qu'ils étaient bien représentés dans les Parlements et cabinets ministériels. En Allemagne c'est après 1918 que ce déclin a lieu.

La représentation visible des grands patrons dans les Parlements diminue très vite. Il n'y ont pas un grand intérêt et peuvent être encombrant au gouvernement aujourd'hui contrairement au XIX.

Début XX – années 50, on voit une surreprésentation des professions libérales dans les pays démocratiques : avocats, médecins (souvent associés au fait d'être proche des gens – scène politique se modifie ici – et d'avoir une formation scientifique et s'associent à l'idée de progrès). Jusqu'à 40 % des députés sont avocats en 1889. 45% des ministres jusqu'en 1914 ! Souvent ces avocats ne plaidaient pas, c'était un statut social.

Un intermède, où ouvriers et employés ont été représentés, a lieu dans les années 1910 : GB (labour) et années 1930. En France et Italie, c'est grâce au parti communiste.

Aujourd'hui, dans les assemblées, le poids des enseignants est important (34% en 1981 en France). La haute fonction publique est également largement représentée en France (dans d'autres pays elle l'est beaucoup moins). Au gouvernement sur 17 premiers ministres seulement 3 ne sont pas issus de ce milieu. L'ENA est également surreprésentée. En Angleterre elle est très peu représentée car il y a incompatibilité entre cette fonction et la fonction politique. En Italie et Belgique, la haute fonction publique est très politisée mais elle n'a pas un prestige aussi fort qu'en France. Dans beaucoup de pays la formation juridique est le sésame pour l'accès aux fonctions gouvernementales (Allemagne, Autriche, pays Scandinaves).

B - Représentation des femmes

Des statistiques sont difficiles à obtenir. Il y a une grande diversité en ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement. Les pays Scandinaves montrent les plus fortes représentations. Les plus faibles sont le RU et la France.

En ce qui concerne les partis politiques, ce sont les verts qui montrent une meilleure participation des femmes.

C- Interprétations

La proximité aux élites sociales joue un rôle relatif en ce qui concerne les chances d'accéder à la catégorie de dirigeants politiques. Ce lien est relativement lâche. Comment expliquer les sous et surreprésentations ? Milrath étudie cette question. La probabilité d'accès à la classe politique est plus grande si l'on a des savoir faire professionnel proches des savoir faire politique (métiers juridiques, de communication, formation qui donne accès à des techniques d'influence sur la population). Cela peut expliquer la grande part de haut fonctionnaires en France, le fait que beaucoup d'avocats sont dans la classe politique. Il dit aussi que les risques encourus (haut fonctionnaire en GB ou en France) ne sont pas les mêmes selon les pays. Ils jouent sur la représentation plus ou moins grande de certaines classes de la population. Les facilités professionnelles jouent également. La qualité du premier métier enfin. Les partis extrêmes ont plus de difficulté à recruter dans certaines catégories (dans les hauts fonctionnaires qui risquent pour leur carrière, les commerçants pour leur clientèle...).

En ce qui concerne les femmes : pourquoi est-ce un problème ? comment expliquer les piètres performances de la France, Italie ou Grèce. La non représentation puis sous représentation des femmes devient un problème car la société et l'idée que l'on se fait de la scène politique a changé. Dans les pays scandinaves faire de la politique n'a pas le même sens. En France faire de la politique reste noble que lorsqu'il s'agit de quelques ministères. La haute politique est liée à la conception selon laquelle la politique est le gouvernement de la force continué selon d'autres moyens mais plus la logique de l'Etat providence s'impose et plus son lien avec la première vision donnée se renforce plus les pays sont avancés sur cette voie. Le retard de la France vient du fait que le système de rectification des inégalités est fondé sur l'égalité et plus il résiste à ce système. L'idéal républicain et de la citoyenneté universaliste repose sur des idées justes aux effets pervers. L'idéal républicain refuse les différences fondées sur les origines... et empêche l'étude du statut des français d'origine étrangère ... qui mettrait en évidence des disparité majeures (blablabla là il meuble ☺). On se prive de la possibilité de lutter contre les inégalités. Ceci a un lien avec la mobilisation des femmes pour une meilleure participation. Certaines soutiennent la parité et les quotas (ils enferment dans une catégorie, peuvent être humiliants – idée d'aide). En France on met en avant la loi sur la parité : les partis doivent présenter des candidatures sur une base paritaire et subir une amputation de la dotation publique s'il présentent une inégalité de représentation (c'est le cas de la majorité d'entre eux). Cette logique fait exception à l'idée universaliste de l'égalité. Des femmes s'élèvent contre cette loi.

Cette représentation est-elle importante ? l'origine socio-professionnelle importe dans la mesure où des députés qui ont suivi la même formation que leurs partenaires économiques, dirigeants d'entreprise... favorise une compréhension commune alors qu'il est plus dur de se comprendre lorsque les origines sont différentes (mouai suis pas super convaincue). Les politiques sont enfermés dans des rôles et la surcharge de rôles est plus importante au sommet. L'origine est donc peu importante. Ce qui est important est la légitimation de la représentation politique. Certaines surreprésentations sont légitimes (experts compétents) mais il est justifié de favoriser un haut niveau d'éducation des milieux défavorisés pour leur permettre d'accéder au niveau des élites. Cette image de réussite permet de lutter contre les préjugés et le sentiment d'infériorité identitaire.

Séance 8

Le travail politique

C'est un travail spécialisé qui demande un savoir faire professionnel qui s'apprend en situation mais aussi sous la direction d'un mentor qui a une expérience certaine. S'il y a un métier politique cela veut dire qu'il y a une professionnalisation. Weber fait la distinction entre vivre de et pour la politique. Cela suppose un statut, juridicisé notamment avec les protections, libertés légales, l'immunité (à ne pas confondre avec les incompatibilités). La question de la rémunération des représentants politiques est également importante. Elle a été longuement agitée à la fin du XIX : on débat sur la question de savoir s'il faut que les hommes politiques aient un haut niveau de rémunération pour les protéger de la tentation comme la corruption active ou bien s'il est normal que les représentants du peuple

s'enrichissent à l'élection, au suffrage universel (cette crainte est surtout le fait des partis de gauche) se coupant ainsi des représentés. Cependant on impose la rémunération : même les partis de gauche pensent qu'il est important d'avoir des indemnités (à reverser au parti). Aujourd'hui la légitimation de ces rémunérations vient du fait qu'exercer un métier politique est coûteux : frais de représentation, cotisations, ... Il y a un enjeu symbolique : le niveau de rémunération vous situe dans l'échelle sociale. Or, les représentants du peuple sont sensés être placés haut dans l'échelle sociale. Les parlementaires européens ont des difficultés, ils sont rémunérés selon leur pays d'origine malgré le fait qu'ils font le même métier.

Professionnalisation veut aussi dire carrière. On distingue deux profils de carrière :

- Départ à la base : militant, puis candidat à la municipale, puis au conseil général et finalement député ou maire d'une grande ville voire carrière nationale.
- Haut niveau de formation dès le départ (comme science po) et rôle dans l'entourage d'une personnalité politique de premier plan, rôle dans les cercles intellectuels qui approfondissent les analyses du parti puis, grâce à des protections, obtention d'une circonscription et ainsi de suite.

Gardons à l'esprit qu'un professionnel de la politique est constamment confronté à des conflits. Ce peut être des conflits d'intérêt, d'aspiration, d'analyse ; entre adversaires mais aussi entre amis. Les conflits au sein d'un même parti peuvent être du aux clivages centre/périphérie...

I – Travail sur des conflits réels, mise en œuvre de processus de décision.

A – Rôles des responsables politiques

L'organisation constitutionnelle d'un Etat, met en évidence qu'il y a des acteurs qui ont des compétences juridiques. Mais c'est une vision appauvrie du déroulement réel des décisions. Il y a des conflits d'intérêts, des pressions...

1 – Mise sur agenda des problèmes à résoudre

C'est l'ensemble des problèmes perçus comme appelant une intervention des pouvoirs publics.

- La marge d'initiative des représentants politiques :

Il arrive que les politiques se saisissent d'eux-mêmes d'un problème. Il faut anticiper des problèmes prévisibles à terme. Normalement les dirigeants ont de meilleures informations sur les tendances longues qui dirigent la société et devraient donc pouvoir anticiper des risques ou dangers majeurs. Le souci d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général tout en surfant sur une situation de consensus mène également les politiques : exemple : moderniser le système public... Les politiques privilégient alors les dossiers à haut rendement médiatique. Ils doivent aussi anticiper la construction d'un bilan en fin de mandat, pour que leur mandat laisse un bilan positif. Cela a un lien avec l'identité politique des dirigeants concernés (exemple : les 35 h pour la gauche : montrer qu'un gouvernement de gauche peut gouverner à gauche !; la droite elle met l'accent sur les baisses d'impôts). Il y a des cas où une majorité se sent déstabilisée ou cherche à déstabiliser le camp adverse, alors se saisir d'un problème qui divise l'autre camp et réunis le sien peut être pertinent, mais pas nécessairement efficace. (exemple : la gauche, après le recul sur le terrain économique au moment de la mise en place d'une nouvelle politique après 1983, s'intéresse à la laïcité).

- Des saisines imposées

Les politiques sont contraints de s'emparer d'un problème soit que l'initiative qu'ils prennent est sous contrainte conjoncturelle : une catastrophe naturelle, une centrale nucléaire ayant des fuites anormales qui imposent la remise en question de la sécurité... Et les exemples sont nombreux. Le risque dans ce cas, de réponse à chaud, est de prendre des initiatives hâtives dont on se repend ensuite. Il faut donc se donner les moyens d'attendre par la suite : création d'une commission d'enquête avec des moyens exceptionnels.

Les politiques peuvent aussi être sous la contrainte de leurs adversaires. Par hypothèse les adversaires sont vigilants et exigeants. L'adversaire peut être l'opposition politique, les mobilisations protestataires dans la rue (mobilisation de chercheurs en 2003), les campagnes d'opinions dans les médias (ces 2 derniers sont les plus efficaces, réduisant la validité du débat démocratique), l'émergence de nouveaux acteurs politiques. Les mouvements anti immigrés des années 1980 ont contraints à inscrire sur l'agenda la question du contrôle des flux d'immigration et de l'intégration des immigrés.

2 – Déroulement du processus décisionnel

Classification :

Les probabilités de succès ou d'échec dépendent de la manière dont la décision est mise en place et dans quelles conditions. Quand un processus décisionnel est en cours, la politique qui le met en place apporter des avantages visibles ou non sur certains individus et léser d'autres individus (ou les mêmes- ici Braud montre un tableau pas clair et peu utile).

L'institutionnalisation du processus décisionnel peut être plus ou moins forte selon les institutions sollicitées. Des processus ne sont pas du tout institutionnalisés : accord tacite, verbal.

Le type et le style du processus importe également : on négocie le plus largement et ouvertement possible ou l'on avance secrètement, mettant un minimum de partenaires dans la confiance.

La mise en œuvre ou comment rendre effective la décision prise ? pour la coopération ou la coercition.

La probabilité de succès du processus peut enfin être plus ou moins forte.

Exemple :

- *Bénéfices concentrés et coûts diffus* : avantages fiscaux pour une catégorie de population, pour les journalistes par exemple. La perte de revenu fiscaux pour l'Etat est moindre, mais les bénéfices sont très concentrés. La négociation sera ici discrète, suivra un processus de coopération et la probabilité de succès sera forte.

- *Bénéfices et coûts concentrés* : réduire une période de chasse : les chasseurs sont outrés et la protestation est forte : les coûts sont concentrés et les bénéfices sur les oiseaux ainsi sauvés !! La probabilité de succès est moyenne en raison de résistances fortes. Le processus sera donc très conflictuel.
- *Coûts concentrés et bénéfices diffus* : Augmenter la taxe sur les produits pétroliers pour réduire les déficits du budget de l'Etat. Les automobilistes seront très contraires alors que les bénéfices seront diffus, peu visibles par la population. Le processus sera masqué.
- *Bénéfices et coûts diffus* : le gouvernement décide de relever de 0,4 % un truc de traitements publics. Personne ne se rend compte de l'impact de cette mesure. Aucune mobilisation des acteurs politiques, peu de mobilisation institutionnelle. Ce sont des décisions techniques, sortes de rationalités qui font l'unanimité.

Rôle des acteurs politiques dans le processus décisionnel.

- *Définir le périmètre de la concertation* : dessiner le cadre à l'intérieur du cadre à l'intérieur duquel le processus doit avoir lieu. Il s'agit des idées directrices, des objectifs, des moyens envisageables et en exclure d'autres. Définir les acteurs qui ont leur mot à dire dans le processus. Certains sont juridiquement incontournables. Lorsqu'il s'agit de modifier une loi par exemple la constitution est très précise. D'autres acteurs sont politiquement indispensables : le risque serait trop grand de les exclure : patronat, salariés par exemple. Il faut également consulter des experts. On les choisit soit en fonction de leurs affinités politiques (réelles ou supposées) ou bien, c'est plus efficace, en fonction de leurs analyses de fond. *Il y a un débat : processus transparent ou secret ? chaque système a des avantages et des inconvénients.* La consultation large permet de se légitimer par la démocratie. De plus il réunit davantage d'informations que par exemple seuls les syndicats sont capables de donner. Cela permet d'identifier à temps les problèmes, difficultés... Plus le processus est large plus le risque qu'il échappe à ses initiateurs est large. La concertation

restreinte : absence de démocratie dans le processus, manque d'information décisive qui auraient évité des erreurs, risque de moins voir les résistances escomptables et de découvrir au stade final des difficultés insoupçonnées.

- *Décider et trancher* : il y a des décisions intermédiaires en cours de processus. Elles contribuent à débloquer ou désenliser un processus. Parfois l'effet est inverse ! Et puis il y a la décision finale. Il y a alors clicage : le processus est arrêté et son état actuel fournit la décision finale. Il y a aussi l'endossement : un processus décisionnel est imputé exclusivement par le politique alors qu'il est issu de la concertation de nombreux acteurs. Il y a là-dessous l'idée de responsabilité démocratique et protège les hauts fonctionnaires et déresponsabilise les représentants des groupes d'intérêts.

B – Interrogations liées à ces rôles

1 – Le politique et l'expert

Expert : détenteur d'un savoir spécialisé, suffisamment rare pour être difficilement substituable. Cela donne donc du pouvoir. Ce peut être des juristes, économistes, sociologues...

Il y a un dilemme démocratique : le politique qui s'aligne sur la décision des experts ne démissionne-t-il pas de son rôle de représentant. L'inverse induit le risque du populisme et de la démagogie. Selon un sondage de la SOFRES, les experts seraient plus « crus » que les politiques. Les ministres techniciens sont toujours les premières victimes en cas de crise politique. Est-ce donc la meilleure solution ? On peut aussi faire que le politique se construise une image ou devienne expert. C'est l'exemple de Mendès-France, Rocard. Le lien entre image politique et expert est très efficace. Or, un politique ne peut être expert sur toutes les questions, il faut donc prendre ceci avec précaution. C'est l'idée d'expert, de compétence qui compte donc ici.

L'homme politique est quelqu'un qui sait, dans un dossier, sentir les risques politiques encourus du fait de telle ou telle position alors que l'expert a une rationalité logique qui lui dicte une autre position. Il faut donc savoir identifier les mines et risques d'un dossier. Il doit aussi être capable de prendre en charge les attentes rationnelles comme irrationnelles de ses électeurs. Il doit donc travailler sur la communication pour faire passer ce qui normalement ne passe pas ou faire tomber les dispositions litigieuses. Le rôle du politique sous ce rapport est donc important : c'est assurer l'emballage du produit, assurer une opération séduction. Tout ceci n'étant pas le rôle des experts.

2 – Influence de la personnalité des dirigeants

La vie politique est surmédiatisée et bien des apparitions, débats politiques se font sur les plateaux de télé plus qu'au parlement. Ceci peut nous conduire à surestimer le rôle des personnes dans le déroulement d'une vie politique, des processus décisionnels. Il y a donc une attente du rôle des personnes. Le désir d'accéder aux responsabilités politiques est lié à un style psychologique. La politique c'est le conflit, il faut savoir le vivre. Il faut savoir donner son temps pour cela. Cette vie est insécurisante, il faut donc continuellement convaincre. On peut voir 5 pôles de motivation pour les hommes politiques à suivre cette vie :

- Besoin de prestige et de notoriété
- Soucis de travailler sur des programmes concrets
- Besoin de convivialité et de soutien
- Désir de mettre en œuvre des convictions morales
- Goût du calcul, plaisir de l'intrigue, l'amour de monter des coups (rien que ça !)

Tout cela influence le fonctionnement du système.

Importance des personnalités individuelles dans le cours de la vie politique, des processus décisionnels, dans l'histoire :

- Dans le court terme et le microsociale : le poids de la personnalité est important voire décisif.
- Dans le long terme et le macrosociale : le poids de la personnalité est minime.

En certains domaines privilégiant le secret (par exemple militaire) et en temps de crise grave les effets de la personnalité sont forts. La communauté qui dirige restreint, s'entoure de frontières infranchissables et de ce fait les mécanismes d'ordre psychologiques autour du

leader sont décisifs et aboutissent à des biais énormes dans l'analyse des situations. Exemple : la crise Irakienne et Bush.

Il y a des situations où il y a un équilibre précaire entre les forces sociopolitiques qui poussent à une ou une autre décision. Alors, le rôle de la personnalité, du style politique redevient prééminent.

Enfin, dans nos sociétés, plus elles sont différenciées, globalisées, plus le poids spécifique de l'instance politique diminue.

II - Travail de communication et de transaction

Séance 9

Pouvoir et contrôle social

Toute forme de vivant est caractérisé par l'échange, c'est le cas dans le monde social : les êtres humains sont des systèmes d'échanges. Les êtres collectifs n'existent que dans notre imaginaire et renvoient à des systèmes d'échanges. De quelle nature sont-ils ? Ce sont des informations (explicites ou implicites), du pouvoir qui sont échangés. Nous sommes tous pris dans des systèmes institutionnels plus ou moins réglés. Nous sommes aussi dans des systèmes d'influences subies, acceptées ou recherchées. Le pouvoir échangé peut être d'injonction ou bien d'influence. Il y a des théories relatives au pouvoir qui s'intitulent théories de l'échange et ont été formalisées dans les années 50-60. Comment mesurer l'intensité d'un pouvoir ? C'est l'inégalité de l'échange qui le permet. On le comprend dans des transactions commerciales : achat cher ou non (position de faiblesse ou de force) ; dans l'économie du don. La problématique de l'acteur, de celui qui peut agir, est ici ce qui nous intéresse.

I – Définition de Max Weber du pouvoir (économie et société, 1922)

A - Toute chance de faire triompher sa propre volonté

Deux familles d'approche du pouvoir : l'une réticente et l'autre distanciée qui correspond à l'Etat des sciences sociales actuelles.

1 – le pouvoir : atteinte aux libertés d'autrui

Benjamin Constant (la liberté des modernes : libéraux de l'époque de la restauration, et des anciens : les grecs, liberté de participer à l'élaboration de la loi voire d'adopter les lois). Il préfère la liberté des modernes, la liberté autonomie, soustraite à tout empiètement du pouvoir politique. Le consentement annule-t-il la sujétion ?

La théorie démocratique du consentement à l'exercice du pouvoir : le consentement direct ou indirect à la loi annule la sujétion. Effectivement, le Suffrage Universel s'est généralisé dans les démocraties modernes car plus l'Etat intervient dans la société et plus il multiplie les directives et plus il faut apprivoiser les réactions hostiles aux lois modernes qui ne favorisent pas tous les individus. Il faut faciliter l'obéissance à la loi en disant vous l'avez voulu par l'intermédiaire de vos représentants. Le jugement sur le caractère oppressif d'une loi ne dépend pas seulement de son contenu. Les dispositions pénales pouvaient être très sévères dans les dictatures (comme celles du prolétariat) mais vues comme non oppressives par certains. En revanche, le fait qu'une loi soit votée par les représentants peut annuler l'impression d'oppression donnée par une loi. Aujourd'hui les groupes sociaux les mieux organisés cherchent à participer à l'élaboration de la loi d'une manière moins abstraite et généraliste qu'en votant pour des représentants. C'est le cas des mobilisations protestataires qui éclatent pour obliger le gouvernement à négocier, intégrer leurs vues dans le projet gouvernemental. On voit la poussée d'un sentiment anti-européen lorsque certaines directives semblent léser les intérêts de certains groupes. C'est donc lorsque les lois ne font pas l'objet d'un consentement (exemple : des chasseurs). Le Parlement européen n'a pas encore suffisamment de pouvoir.

La distinction en ce qui concerne les actes juridiques entre contrats et actes unilatéraux doit être faite. Les actes unilatéraux sont valides, sans consentement juridique. Cette distinction est majeure. Même dans le cadre des contrats (commerciaux par exemple) l'une des parties peut être plus ou moins sous l'emprise d'un pouvoir : dépendance économique,

inégalité financière, dépendance d'un savoir d'expert. On peut donc conclure des contrats sous contrainte. C'est encore plus évident durant des conventions internationales. Ce n'est pas le caractère vertueux du débat qui conduit à l'unanimité. A l'inverse, les directives européennes qui prennent la forme juridique de l'acte unilatéral sont en fait la formalisation d'accords passés avec des groupes d'intérêt d'une part et des gouvernements des Etats d'autre part. On retrouve la notion d'être gouverné par contrat, ce qui est de plus en plus fréquent.

2 – cause de comportement

C'est aussi une famille d'approche de la notion de pouvoir : comportement d'action ou d'abstention. Citons Robert Dahle : « A a du pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action Y que celui-ci n'aurait pas effectuée ». Joffre dans son ordre du jour du 2 septembre 1914 demande aux soldats de se faire tuer plutôt que de reculer. Cette situation illustre la définition précédemment citée. L'objectif de l'auteur est de mesurer l'intensité du pouvoir : l'écart entre l'action effectuée et celle qui l'aurait été sans l'action de A. svt les gouvernant préfèrent surfer sur la vague des oppositions et légiférer dans le sens des rapports de forces : ils exercent donc un pouvoir faible voire nul. C'est le cas dans les situations complexes des dirigeants politiques, syndicaux : la direction suit la base. Par exemple : si les dirigeants signent un accord que les partisans réproouvent ils le réproouvent eux-mêmes par la suite. Il y a exercice du pouvoir à partir du moment où il y a conflit d'intérêt entre A qui l'exerce et B qui le subit.

L'existence de lois qui interdisent signale l'existence de désirs censurés. On retrouve la théorie du ticket gratuit : obliger les citoyens à payer l'impôt car ils y ont intérêt collectivement en ce qu'il financera des équipements routiers, infrastructures... mais individuellement ils n'y ont pas intérêt puisque ces biens étant collectifs ils en bénéficieront de toute manière. Le conflit d'intérêt peut donc se faire entre intérêt collectif et individuel.

B - Levier du pouvoir : peu importe ce sur quoi repose cette chance de faire triompher sa volonté

L'individu fait triompher sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe ce sur quoi repose cette chance. Constamment les journalistes, historiens, observateurs politiques étudient les moyens mis en œuvre par un gouvernant pour exercer son pouvoir dans des situations particulières. On ne s'attachera donc pas à cela ici mais à une analyse.

1 – Capital politique ou ressource politique ?

Ce sont deux modes de lecture du même problème : les leviers de pouvoir de A pour faire triompher sa volonté sur B.

Le capital politique fait parti du vocabulaire de Bourdieu. Il produit une théorie qui est le symétrique de l'analyse économique de Marx. Pour ce dernier il y a des détenteurs d'un capital économique qui leur permet d'extorquer des plus values au travailleur : c'est l'exploitation économique. On voit deux familles de classes antagoniques : exploités et exploités. Bourdieu pense qu'une approche strictement économique n'est pas suffisante. Des dirigeants politiques mobilisent des ressources pas seulement économiques. La source de pouvoir vient donc d'ailleurs. Il voit aussi qu'une large par du prolétariat adhère aux idées de la bourgeoisie. C'est la domination idéologique. Il parle des détenteurs du capital social qui exercent une domination idéologique sur les autres catégories de population. Les différentes familles de capital sont : culturel (manières, savoirs, goûts, mœurs), social (réseaux relationnels qui permettent d'accéder à des positions d'influence), politique (culturel ou social mais utilisé sur le terrain politique : charisme, notoriété, accès aux médias...). Il parle pour toutes ces formes de capital symbolique, c'est-à-dire non économique : c'est la légitimité. On peut signaler le lien avec l'auteur américain Putnam qui lui met l'accent sur la maîtrise des réseaux.

Une autre grille de lecture utilise la théorie de mobilisation des ressources politiques. M. Crosier, F. Chazel ont cette théorie. Ces ressources sont les ressources financières utilisables dans la sphère politique, la capacité distributive (maîtrise d'emplois), le contrôle d'information (art de la légalité, avoir le droit pour soi), la légitimité (pouvoir être identifié à des croyances réputées partagées : un dirigeant soucieux des droits de l'homme, de la sécurité des citoyens), la force (recours à la violence d'Etat (légale) ou la capacité à mettre à mal l'ordre public (manifestations) : minorités par exemple). On retrouve la distinction entre

légitimité traditionnelle (croyances qui vont de soi, naturalisées), légale rationnelle (disposer de la légalité et de la coercition) et charismatique (notoriété, popularité, capacité à communiquer). On peut aussi parler du charisme d'institution qui confère au détenteur du mandat un charisme minimum (c'est le cas du président aux Etats-Unis).

Ces 2 approches diffèrent en ce que les ressources politiques existent en situation, elles ne sont pas données. La notion de Bourdieux donne l'impression qu'il existe un stock acquis de manière permanente et valable dans toutes les situations.

2 – Pouvoir d'injonction vs. Pouvoir d'influence

Le pouvoir d'injonction c'est celui qui s'exprime dans la relation hiérarchique, donc juridique. Il n'est pas nécessairement juridique cependant. On peut parler d'injonction de fait : dans certaines situations des individus exigent d'autres individus un comportement que ceux qui le subissent n'auraient pas opéré dans cela. Le pouvoir d'injonction se situe dans une alternative : A obtient de B l'action Y, il ne se passe rien ; ou B refuse l'action Y et se voit donc sanctionné : privation d'un bien, d'une liberté, de la vie. Mais pour voir effective cette menace de sanction où la sanction elle-même il faut une garantie d'exécution : c'est le recours à la coercition à laquelle tout acte juridique est lié.

Le pouvoir d'influence c'est l'absence de recours éventuel à la coercition. Il repose sur l'alternative : A demande à B l'action Y. Si B refuse il ne se passe rien, s'il accepte il a une récompense : octroi d'un emploi, somme d'argent... légalement ou non. Donner une information supplémentaire : la persuasion, est une autre forme de ce pouvoir. Ainsi le destinataire modifie son calcul coût avantage. Exemple : on peut être arrêté à un barrage de police et le gendarme dit « n'y allez pas, il y a un incendie de forêt plus loin », cette information modifie ma perception de l'itinéraire le plus rapide pour conduire à mon but. On peut définir la manipulation comme la persuasion clandestine : on ne sait pas d'où émane l'information.

II – Notion de contrôle social

L'exercice du pouvoir entre n personnes en situation concrète est conditionné par une structure, une situation socialement construite (analogie du jeu d'échec). Le contrôle social est un système de contraintes non rapportables à des acteurs intentionnels, précis ; qui conditionne l'utilisation intentionnelle du pouvoir.

A – 2 théories relatives au contrôle social

1 – Théorie du champ social : Bourdieux

→cf. quelques propriétés des champs dans *questions de sociologies et réponses*.

Donnons une définition : un champ social est un espace structuré de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leurs positions dans ces espaces et qui peuvent être analysés indépendamment des caractéristiques de leurs occupants. Cet espace structuré peut être la France, une famille, un village, un amphithéâtre, un parti politique. Dans cet espace délimité il y a des positions différentes.

Un champ se définit par rapport à des enjeux donc : exemple dans l'amphithéâtre c'est la transmission du savoir, dans un parti politique c'est l'accomplissement électoral. Dans ce champ il y a des gens proches des enjeux ou au contraire dans des positions périphériques (intérêt proche des élections, centrale, ou comme observateur).

Tous les agents ne disposent pas du même statut, ressources, compétences pour se faire entendre.

De ces deux caractéristiques découlent des logiques de situation c'est-à-dire que selon que l'on a une position centrale dans le champ on se comporte différemment de ce que l'on a une position périphérique. Les comportements des individus dépendent moins de leur psychologie que des rôles qu'ils assument. A la limite, ils sont, dans cette logique, interchangeables.

Dans un champ social il y a des compétitions et rivalités pour l'accès aux enjeux, la réussite en fonction de ceux-ci ; mais aussi des convergences et consensus sur les règles du jeu. Tous les agents ont intérêt à la pérennité du champ.

2 – la théorie des régulations

Le contrôle social est perçu comme la résultante de relations d'interdépendance entre diverses catégories d'acteurs. Exemple : pour modifier le financement des retraites le ministre concerné dépend d'autres ministres, du président de la république, des groupes d'intérêts, des partenaires de l'Union Européenne... On retrouve ici la notion de gouvernance multi niveaux.

Ces relations d'interdépendances sont régies par 3 types de règles : juridiques (écrites, coutumières), des règles culturelles (qui disent ce qui est légitime ou non au regard des croyances partagées), stratégiques (comportements efficaces ou non, productifs ou contreproductifs). Ces règles externes sont plus ou moins intériorisées c'est-à-dire que grâce à l'éducation, la socialisation (politique) les individus font leur une partie de ces règles extérieures avec pour conséquence l'impression de n'obéir qu'à eux mêmes (conscience civique, compétence d'expert, flair politique) alors que en réalité ils ont intériorisé des règles. Le contrôle social est aussi dans notre esprit et non perçu comme une contrainte. Enfin, ces règles engendrent des modes de rationalité. C'est-à-dire des manières de raisonner, imprimées en nous et que nous percevons mal. C'est pourquoi parfois il est difficile de penser un certain nombre de problèmes (exemple : des problèmes écologiques). Les historiens permettent de juger ex post ces modes de rationalité (cf Tocqueville).

3 – les théories de la pathdependency

Elles montrent que lorsque des situations politiques où il n'y a pas de structures en place pour le gérer il y a beaucoup de possibilité mais lorsqu'une voix est engagée il est difficile d'en sortir. Exemple : du financement de retraites par la sécurité sociale. Les réformes sont ainsi rendues plus difficiles.

B – formes de pouvoir sous l'emprise du contrôle social : marge d'initiative des acteurs soumis au contrôle social

On s'aperçoit peut du fait que l'on est ligoté par le contrôle social car on joue notre rôle et l'on a intériorisé ces mécanismes et nous nous y conformons. Il existe cependant des marges d'initiatives des acteurs et des gouvernants.

1 – Incrémentalisme

Exemple : on ne peut abolir par décret l'économie de marché. Mais par des actions à la marge on peut modifier légèrement la législation, les comportements dus à des crises par exemple. Ce n'est que dans le cas de révolutions (Tocqueville) que l'on peut tout changer sinon on change les choses à la marge.

Les effets émergents qui résultent d'une situation de crise sont une autre forme d'incrémental. C'est une pression vers le changement des règles, c'est la rétroaction d'effets émergents comme les paniques.

Enfin, il y a toujours des zones d'incertitude, de vacance de la règle où soit le législateur, soit le juge ou les citoyens peuvent agir pour modifier.

Cette action sur le long terme fini par faire évoluer les sociétés.

2 – Travail du symbolique

Les modes de rationalité sont l'une des formes les plus importantes du contrôle social mais sur le marché concurrentiel des idées les dirigeants politiques entrent en compétition pour donner la définition des situations : le danger principal qui nous menace est-il le terrorisme ? le chômage ? ... Selon le mode de pensée qui réussit à s'imposer alors les logiques de situation, de comportement évoluent différemment.

Nous pensons toujours en matière de matrices intellectuelles héritées. On ne peut penser sans pré-juger.

Séance 11

un champ social de contradictions d'intérêts, d'antagonismes régis par le pouvoir politique. Ce lien entre conflit et politique explique certaines formes d'apathisme, de rejet ou d'indifférence de la politique, car elle est trop liée au conflit. La réalité du conflit soulève des tensions, des hostilités. La conflictualité est caractérisée par les tensions, le stress qu'elle entraîne. Quand il y a un conflit il y a un choix d'un camp et donc un affrontement de l'hostilité du camp adverse. Plus le conflit est intense, plus on doit choisir son camp et simplifier sa position. (exemple-la guerre

voit les opinions des gens simplifiées outrageusement).

Les conflits peuvent ou sont désorganisateur. Ils paralysent le fonctionnement d'une entreprise par exemple, des services publics (attentats, grèves...) mettant en jeu les chances d'interdépendance et les changes deviennent plus risqués. Il y a aussi des conflits, non ouverts mais larvés et latents, ou qui restent de basse intensité. On peut développer un point de vue plus positif sur ceux-ci. Ils délivrent des messages sur l'existence de dysfonctionnement permettant d'anticiper des risques beaucoup plus graves et donc de mieux gérer le conflit. Dans les régimes démocratiques il y a beaucoup de conflits de basse intensité. Qui permettent de gérer ceux-ci avant qu'ils atteignent une haute intensité. Dans les régimes démocratiques il y a beaucoup de conflits de basse intensité. Qui permettent de gérer ceux-ci avant qu'ils atteignent une haute intensité. Conflits-ouverts-liberté d'expression et non verrouillage par un contrôle social.

Les conflits sociaux qui émergent au XIX^e siècle appellent deux types de réponse-répression (aggravation de la lutte des classes) ou négociation (amélioration des conditions d'origine des perturbations). C'est un indicateur des libertés démocratiques et cela stimule la créativité sociale au niveau des entreprises et de la société. Au niveau de l'Union Européenne il y a des contradictions d'intérêts des États. La dualité de regard sur le conflit est alors mise en œuvre. Ils sont parfois masqués par crainte d'une dynamique d'engagement, ou au contraire permettent de soulever des problèmes à régler.

Dans les démocraties consolidées, se multiplient des conflits de basse intensité. La conflictualité est donc beaucoup plus visible mais on voit une réduction du recours à la violence, moyen de gérer du conflit.

I multiplication des conflits-visibilité de la conflictualité

Elle est caractéristique d'une vie démocratique.

A - Pourquoi y a-t-il des conflits-?

Il y a un conflit en raison d'antagonismes d'intérêts matériels et symboliques (estime, statut).

1 les conflits s'inscrivent dans la réalité objective, dans les situations concrètes.

Les individus et les groupes qu'ils forment ont des intérêts soit contradictoires soit antagonistes en raison de leurs positions différentes. Les conflits apparaissent donc quasi normaux. C'est une logique de position. Exemple - dans le système économique - dirigeants vs. Exécutants, ouvriers vs. Patrons, dirigeants politiques vs. Dirigeants économiques... la position socio-démographique (combat pour la parité par exemple), socio-professionnelle, position géographique (campagne vs. Grande ville = intérêts différents voire contradictoires - création d'infrastructure en périphérie) crée des conflits d'intérêt.

La trajectoire sociale crée également des conflits d'intérêt. Il y en a qui sont ascendantes, déclivantes ou stables. On pense de classe il est clair que (Tocqueville) l'aristocratie foncière soit pessimiste dans sa vision, rève d'un retour à la tradition en raison de son déclin économique et de son statut symbolique. À l'inverse, les libéraux traduisent les aspirations des gens qui sont dans les affaires et voient des perspectives d'améliorations sensibles de leurs conditions matérielles. Ainsi dans un même milieu (exemple - les ouvriers) les origines sont diverses. Dans un cas l'ouvrier bien payé d'origine paysanne peut avoir l'impression d'une ascension sociale, le fils d'ouvrier lui-même socialisé dans ce milieu peut y renoncer (doit combattre pour ouvrir) ou au contraire rechercher une ascension sociale. On voit les contradictions d'aspiration et d'intérêts dans un même milieu social. Il faut donc penser en termes de milieu d'origine, d'appartenance mais aussi de référence (milieu auquel on rêve d'appartenir). C'est une grille d'analyse qui permet de comprendre qu'il n'y ait pas de corrélation directe entre appartenance à une classe sociale donnée et vote politique. Les nuances et clivages de sensibilité politique sont ainsi comprises.

2 Les représentations des conflits et leur inscription dans celles-ci

La représentation c'est l'idée que l'on se fait des situations concrètes, des perspectives de sortir par le haut ou le bas. Les individus ont à la fois un savoir qui est irremplaçable sur leurs intérêts et aspirations mais sont dans la méconnaissance de ce que sont leurs vrais intérêts et aspirations car il est difficile de les hiérarchiser, de les identifier (même pas trop convaincant tout à fait). Nous sommes multipositionnés dans le champ social et ceci rend un peu plus difficile encore cette hiérarchisation des intérêts.

Ainsi les individus fatalement se remettent des organisations, explicitement ou non (reprise inconsciente de schémas analysés diffusés par des organisations). Les organisations sont les groupes d'intérêts, associations, syndicats qui formulent les intérêts de leurs mandants, leur indiquent des stratégies possibles, des moyens d'action (grève, pression auprès des élus, initiative personnelle) mais aussi ils contribuent à renforcer le sentiment d'identité. C'est le cas des groupes d'intérêt caractéristique identitaire-exemple-les syndicats enseignants, de mineurs, de cadres. Ils renforcent donc le lien social entre ce groupe et la société. Plus la conscience identitaire est forte et plus les conflits potentiels avec les "autres" sont multipliés. C'est la base d'une conflictualité pour les autres. Les organisations de défense caractéristique ethno-linguistiques, culturel, religieux sont particulièrement importantes dans ce phénomène.

D'autres organisations jouent un rôle dans la grille de lecture des intérêts-c'est l'école. Elle véhicule une hiérarchie implicite de ce que sont les savoirs importants, légitimes-; une lecture de la société et de ses conflits (légitimes ou non), des aspirations considérées comme légitimes. Ainsi, dans un pays l'autre la formulation des intérêts donc la conflictualité qui en résulte, peut être divergente. L'école fonctionnant différemment, au niveau national.

Le marché des idées nous influence tous. Ce sont les débats de la société. Ils sont cloisonnés par des barrières linguistiques (particulièrement en Europe). Seuls ceux qui sont au sommet de la hiérarchie sociale maîtrisent une langue véhiculaire qui permet de faire tomber ces frontières. Le marché des idées a des lois contraignantes (l'actualité grand problème en France et non au Danemark). Les médias ont ici un rôle important.

Les organisations quelle qu'elles soient, sont des lieux de socialisation pour les individus et défendent et formulent les intérêts de leurs membres mais aussi des intérêts spécifiques en tant qu'organisations qui ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des mandants et peuvent créer des conflits (d'organisation). Ces organisations proposent des stratégies mais elles ne peuvent pas "raconter n'importe quoi"--elles sont soumises à la pertinence et ceux qui les entendent ne vont pas accepter toutes les idées proposées. Un non sera mieux accueilli si ilmane de dirigeants plus légitimes, de plus il n'aura été accepté qu'il est compatible avec des croyances déjà en place et enfin, la compatibilité de l'non avec l'expérience des individus est important. Le sens commun correspond des formes de résistance à la socialisation par les grandes organisations sociales-valorisation d'un savoir pratique, immédiat et aussi peu théorique que possible. C'est le mode de résistance notamment des milieux populaires l'argumentation sophistiquée des élites sociales.

B politisation des conflits

La conflictualité est partout dans les relations sociales mais seuls certains types de conflits émergent sur la scène politique.

1 - Opposition entre culture de résignation et culture d'attente.

Une culture est un ensemble de valeurs, schémas, références présentes dans la société. La culture insiste sur l'homogénéité alors que l'idéologie insiste sur les luttes, les conflits. Dans certaines sociétés des schémas mentaux favorisent l'indifférence au politique ou le sentiment qu'il ne peut rien pour soi. L'impuissance du système politique, de l'incapacité des gouvernants influence ce mouvement.

Dans certaines sociétés les horizons d'attente sont bornés dans des limites étroites (volontairement ou non). Intéressé aux villages et non aux grandes sociétés-ce sont les cultures paroissiales. C'est ce qui prévaut au XIV^e siècle (blabla sur les petits bleds des hautes Pyrénées si ça vous intéresse). La religion peut contribuer à créer un horizon de non attente, paroissial. Il en existe encore très peu aujourd'hui. On peut voir l'importance de cultures de participations dans certains pays (représentations qui valorisent l'auto organisation en associations, syndicats qui promeuvent des intérêts collectifs et donc de la conflictualité)-c'est le cas des Etats-Unis. En Europe on voit la culture de sujétion-on se mobilise pour exiger du pouvoir central, politique. C'est la culture de revendication vis à vis du pouvoir politique. En fait dans chaque pays on voit la combinaison de ces différentes formes. Une prévaut mais toutes existent.

Comment expliquer ces mouvances?-? c'est les capacités économiques du pouvoir politique, son efficacité pour mettre en place des services qui incite les gens à revendiquer encore davantage l'efficacité de ces services voir à revendiquer lorsqu'ils faiblissent. De plus l'expression des libertés politiques, de réunir stimulent les attentes. A contrario on explique les cultures de

rsignation. (cf. Suzanne Berger-trip sur le syndicalisme agricole l aussi si a vous intresse).

2 cultures de stigmatisation du conflit, de banalisation et dinstrumentalisationsopposent

Stigmatisation-certaines idologiesconsidrent le conflit uniquement comme un disfonctionnement voire un chec social. Mentionnons la haute fonction publique qui est touche par un apolitisme de type technocratique-les hauts fonctionnaires considrent avec condescendance les jeux politiques linverse de leur qualitdexpert, soi-disant rationnel. -On retrouve cela dans les milieux scientifiques, dans une partie de la sphre des dirigeants conomiques.

Culture du bien commun, du service public (on y oppose la lutte des classes, intrtsprivs). On retrouve cela au niveau europen-on oppose lintrtgnraleuropen aux gosmes nationaux.

Instrumentalisation des conflits-ceci est trs important dans la vie dmocratique. On voit linstrumentalisation des conflits sociaux par les organisations syndicales qui ont intrtrvler certains conflits dintrts et ainsi mobiliser ses troupes. C'est ce qui lgitime leur existence et dveloppe leur influence dans la configuration politique. C'est la mme logique pour les partis politiques. Il existe une diffrence majeure entre les modes dinstrumentalisation des conflits par les organisations rvolutionnaires (elles cherchent exacerber les conflits pour mettre en videncelimpuissance des gouvernants, les contradictions des rgimes politiques, le caractre inadmissible de lordre social) et les autres (qui cherchent maîtriser leur action qui doit rester compatible avec les logiques ultimes de lordredmocratique et social).

Banalisation-la dmocratie repose sur cette valeur fondamentale. Il est normal que les intellectuels polmiques, que les partis saffrontent, qu'il y ait des grvesC'est ainsi qu'elle peut mieux assurer la pacification sociale. Lopposition est donc lgitime comme le droit de manifester, la libertreligieuseCeci dit il y a des limites cette banalisation. Entre les pays europens les limites ne sont pas poses aux mmes endroits. On voit une tendance interdire les organisations semblant mettre en pril la dmocratie (parti no-nazi et communiste pendant la guerre froide en Allemagne-; parti -islamistes- en Grande Bretagne-; expression particulire de la lacit en France = moins grande tolrance en France).

C les facteurs de prservation du lien social

Lexpression de la conflictualit est compense par des facteurs favorables au lien social. La violence est tolre, pacifie, accepte jusqu un certain niveau par les pouvoirs publics, selon des seuils diffrentsdun pays lautre.

1 Le souvenir des cots humains des conflits non matriss

Chaque pays de lUnionEuropenne a dans son histoire des cadavres. -(joyeux tout a). La dcolonisation en est un, les violences rvolutionnaires, dEtat, les guerres civiles comptent le cimetiire. A lorigine c'est un facteur majeur dans limpulsion de la construction europenne.

2 Dans les socitdsdeveloppes les lignes de clivages et de fractures ne se recourent pas

Exemple-la Suisse. La confdrationhelvtique survit malgr le clivage catholique protestant, germanophone francophone, cantons ruraux et conomiquementdeveloppes car ces coupures ne se recourent justement pas.

C'est la mme chose au niveau de lUnionEuropenne. Les intrts divergents des pays sallient des intrts convergents selon le problme auquel on sintresse. Les coalitions varient donc selon les questions et ne permet pas la division totale de la politique europenne.

Il y a des accords sur ce qui est intolrable et ceci pousse la tolrance.

3 une menace commune

Elle peut trescuritaire ou sur le terrain de la prosprit. Lurgence des Etats nations avec un lien social homognesexplique par la rivalitmme entre ces Etats qui se craignaient les uns les autres.

Au niveau europen ce nest pas le terrain de la scurit qui explique la formation de lUnionEuropenne mais une menace au niveau de la prosprit. Ce qui a t le levier qui a prolong

le dsiridalistedune Union Européenne est le fait que la prospérité de chacun des Etats repose sur un projet, une coopération, la création d'une zone de libre concurrence large.

4 Un projet commun

Ce sont les mythes politiques-une idée forte mobilisatrice. La construction des Etats nations a été favorisée par ceux-ci. Exemple-mythe de la mission civilisatrice de la France, l'Allemagne. On se pose la question d'un projet européen. Le jour où elle se donnera des frontières ce sera sous l'influence d'un projet identitaire explicite ou implicite.

II Réduction du recours à la violence

Aujourd'hui l'Etat a voulu et on peut donc contester la validité de la définition de la violence politique mais elle est toujours présente comme menace et se concrétise par les conflits. La violence politique est définie de manière large-on l'utilise ici dans un sens neutre. La violence peut être légitime ou non, nécessaire ou non. C'est toute violence qui influence les rapports de force politiques qu'elle soit utilisée par l'Etat, le pouvoir politique ou qu'elle soit dirigée contre lui. La violence peut être physique, contre les personnes et les biens, et a donc des frontières floues et contestées. L'attentat politique et la guérilla sont bien sûr de la violence, mais en ce qui concerne le recours de l'Etat aux forces de l'ordre est définie comme la coercition. Est-ce une forme de violence-? La violence peut-elle être vue dans l'occupation de bâtiments publics-? Il n'y a donc pas de définition close de la violence, sa définition politique est donc un enjeu politique. Il existe également la violence symbolique, liée à la violence physique mais aussi éventuelle cause de passage à la violence physique. La violence symbolique existe toujours avec la violence physique. La violence subie entraîne l'infériorisation, le sentiment d'impuissance. La violence symbolique peut également être autonome-c'est l'idée de fragilité, d'impuissance associées des comportements de mise à distance-apartheid racial, social-; injure raciste. On constate une tendance à la réduction de la violence physique, entre les Etats de l'Union Européenne et à l'intérieur de chacun d'entre eux notamment en matière de lutte sociale. La violence symbolique sous les formes de racismes, n'a pas disparu, mais par rapport aux perceptions de l'entre-deux-guerres voit la réduction de sa visibilité. Des législations la prohibent d'ailleurs. Les accusations de violence symbolique peuvent rendre acrimonieux les débats entre européens et américains. On le note sur le débat de la peine de mort par exemple.

A Facteurs favorables d'une diminution de recours à la violence

Puisque la démocratie politique suppose négociation, compromis, dialogue c'est le fait que les régimes européens soient tous des démocraties, consolidés depuis longtemps pour la plupart, on pourrait penser que c'est le facteur clé. Au contraire c'est l'irruption des masses dans la vie politique, à partir de la deuxième moitié du XIX qui a exacerbé les tensions entre les pays et qui a favorisé une intensification des luttes sociales avec recours latéral ou central à la violence. Les démocraties ne sont donc pas immunisées contre le recours à la violence.

1 Les rhétoriques légitimatrices de la violence ne passent plus

2 ont légitimé le recours à la violence-le nationalisme et la conception linéaire de la révolution. Le nationalisme a marqué la fin du XIX et première moitié du XX, il surinvestit l'idée de grandeur nationale, la volonté de puissance et d'indépendance-; favorisant l'augmentation des préjugés xénophobes. Le patriotisme exacerbé tend à voir des traités partout générant une violence symbolique très puissante. Exemple-affaire Dreyfus et antisémitisme. Les débats politiques et parlementaires en Europe sont caractérisés par une violence verbale voire physique aujourd'hui incroyable.

La conception linéaire de la révolution a contribué à légitimer la violence. Marx la voyait comme l'accoucheuse de la société en travail mais il a privilégié, vers la fin de sa vie, un mode de transition pacifique grâce au Suffrage Universel. Lénine remet la violence au cœur du processus révolutionnaire, considérant que la violence entre les systèmes d'Etat est inéluctable. Les violences de masse sont donc d'ordre du jour dans beaucoup de luttes sociales de l'entre-deux-guerres. Mais à partir des années 70 ce ne sont que des nostalgiques qui recourent à la violence, de manière minoritaire-Italie et Allemagne notamment.

2 Les évolutions sociologiques fondamentales

Elles expliquent le phénomène précédemment. Les sociétés européennes (occidentales) connaissent une période de prospérité, croissance économique pendant 3 ans et cela crée de fortes séductions pour la séduction de biens matériels. On perçoit alors les dangers de désorganisation, de mise en péril de cette opulence que recèle la violence (entre État et interne chaque État-imposition des méthodes pacifiques dans les mobilisations sociales). Les formes de violences connues précédemment disparaissent. C'est la régression de la violence qui permet la mise en place d'un système économique de change large, de chaîne d'interdépendance constamment plus longue. Or, il faut peu de chose pour les casser. C'est donc la condition de la prospérité économique qui elle-même rend les citoyens plus réticents au recours à la violence. C'est un cercle vertueux qui se met en place. Une partie de la prospérité des pays Europe est fondée sur une importation d'une main-d'œuvre exotique de l'Europe. Le patronat, demandeur d'une force de travail, a influencé cette immigration. Ils poussent donc la mise en œuvre de programmes favorisant l'intégration de personnels d'origine immigrée. Les considérations économiques sont donc importantes. Le rôle des médias est également important. La télévision existe comme vecteur de communication de masse que depuis les années 1960. Elle fait voir, en temps réel tout en allongeant les temps de visibilité, les souffrances provoquées par les violences. Les jugements négatifs sur la violence sont donc renforcés et la légitimité des violences de haute intensité affaiblie donc. Son soutien se dilate et le recours à la violence devient donc contre-productif.

Les effets de restructuration sociologiques jouent également. La composition de la population en Europe n'est plus la même que dans l'entre-deux-guerres ou même avant 1914. Celle-ci dura longtemps en raison de la capacité d'endurance des paysans engagés, selon Braud. Aujourd'hui on ne pourrait supporter ces souffrances. La fraction de la population qui avait un travail manuel, ou la force physique était valorisée ainsi que les valeurs virilistes, est en déclin. L'évolution générale du niveau de formation implique une socialisation plus intense et donc l'intériorisation de jugements négatifs, au moins en public, de toute forme de hétérophobie. On est constamment confronté à l'autre. On apprend moins à afficher, voire à radier, nos préjugés. C'est dans les milieux les plus instruits que l'on masque le plus ces comportements.

B les formes de violence dans nos sociétés européennes qui persistent

1 Violences de basse intensité-coups, déprédations légères

Ces violences se exercent à l'occasion de protestations sociales. Exemple-manifestations de groupes. Pourquoi persistent-elles? L'argument majeur est le suivant-on utilise le seul moyen de se faire entendre. Les médias sont intéressés plus par le spectacle que au comportement qui est la norme. Cependant elle deviendrait contre-productive si elle dépassait un certain seuil. Celui-ci est même intériorisé, de connivence avec les représentants des forces de l'ordre souvent. Éradiquer toute forme de violence demanderait un appareil répressif colossal contraire à l'État de droit. Ces seuils de violence tolérables dans les mobilisations sociales sont différents selon les pays-au Danemark (et Allemagne) on a un rapport différent à la grève que la France ou l'Italie-l-bas si un problème survient les responsables syndicaux discutent d'abord et menacent de la grève (ultime recours). La probabilité de violence collatérales est donc plus faible. En France c'est plutôt l'inverse.

Elle est un moyen d'affirmation de soi. (Coser, fonctions du conflit social) La violence est une fin en soi, ce sont des gens démunis des autres moyens culturellement valorisés pour s'affirmer. On peut mentionner également la violence contre soi-même-exemple des sans-papiers qui n'avaient que cette ressource pour attirer l'attention sur eux et pousser les pouvoirs publics à céder.

2 Violences de haute intensité

Elles sont le fait de groupes largement indifférents à l'approbation majoritaire, le problème de la légitimation se pose peu pour eux et ils ne recherchent pas d'alliance. La violence est taboue, bannie par consensus et les provocateurs cherchent donc à violer ces normes. Exemple-les nazis, fascins par l'infraction, la transgression intégrale (oh c'est bon a-!). C'est aussi l'objectif de groupes aux objectifs non négociables selon leurs interlocuteurs-c'est le

cas des séparatistes. Opinions interdites dans certains Etats comme la France et l'Espagne. Enfin il existe des poches de violence d'Etat qui peuvent subsister dans les marges des démocraties. C'était le cas des situations coloniales. La violence d'Etat dans les quartiers de haute sécurité dans les années 1960 est également une illustration (France et Allemagne). Guantanamo pour les Etats-Unis aujourd'hui semble également en être une illustration.

C La gestion de la violence politique

Il existe une politique qui s'attaque aux racines de la violence - plus de justice, quoique son efficacité ne serait pas assurée. On peut aussi penser l'éducation, au travail de sociabilisation politique (même des adultes). Mais voyons ici les modes de gestion de la violence lorsqu'elle est présente. Les démocraties européennes empruntent deux voies.

1 Juridicisation du recours à la violence

L'usage par l'Etat de la coercition est avant tout concerné. Elle se manifeste par un code pénal impliquant le respect de formes, procédures avant de condamner les auteurs d'infraction. La violence d'Etat est donc minutieusement réglée. (l'inverse en est une justice expéditive).

Un usage retenu de la force dans les opérations de maintien de l'ordre en est également une forme. Jusqu'avant 1914 on utilisait l'arme pour disperser les rassemblements d'ouvriers vus comme menaçants. Elle visait non à contenir mais à détruire l'adversaire - des bavures étaient fréquentes. Une professionnalisation des forces de l'ordre, un apprentissage de la retenue, la mise en place de technologie peu dommageable illustre la juridicisation du recours à la violence. Des bavures existent toujours mais elles sont en baisse. Il s'agit de briser la spirale des répressions/provocations ici.

Le comportement des organisations qui appellent à la manifestation montre également ce mouvement - une culture de la manifestation s'est mise en place et maîtrise le recours à la violence et ses spirales de délabement.

2 canalisation de la violence sociale

C'est à l'origine offrir des divertissements qui canalisent l'agressivité. A Rome c'était les combats de gladiateurs, au Moyen Age les tournois. Le surgissement des sports collectifs au XVIII^e semble jouer un rôle important dans la pacification des sociétés. Les sports collectifs sont donc des outils de socialisation de la violence - on y apprend à respecter des règles, les arbitres.

Les procédures politiques qui permettent de canaliser la violence jouent également. Il y a un passage de violence physique à violence symbolique. C'est la responsabilité politique, idée neuve en Europe au XVIII^e, qui débouche par exemple sur la démission illustre une violence symbolique - mort politique plutôt que physique. De façon plus large, on peut parler d'institutionnalisation de la conflictualité notamment par la légalisation des opinions dissidentes (liberté d'expression), mise en place de structures de concertation et de dialogue.

Conclusion -

Dans nos sociétés européennes la probabilité du recours à la violence entre Etat parat on ne peut plus faible. Toute crise majeure dans un ensemble d'Etats, surtout si elle s'accompagne d'une sécession, est un moment délicat où le recours de formes de violence est possible.

Aujourd'hui il y a plus de gens qui immigreront en Europe (pays vus comme des nations très anciennes) qu'aux Etats-Unis (nation d'immigrants). L'immigration soulève donc des problèmes différents et un risque possible est que la non prise en considération suffisante de ces populations entraîne le recours à la violence physique plus probable de la part de certains de ces individus. C'est donc un défi à l'Union Européenne.